Collectif des Familles de Disparus en Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

FÉVRIER 2024

Table des matières

Le détenu d'opinion mohamed tadjadit souffrant 1
Amnesty international appelle à la libération des détenus d'opinion en algérie 2
Algérie: répression des lanceurs d'alerte, talon d'achille de la lutte contre la corruption 3
Report du procès de Karim Tabbou au 6 mars 5
Algérie: le procès en appel du journaliste saâd bouakba renvoyé, rsf dénonce 6
Mustapha bendjama incarcéré depuis 1 an : la spirale infernale 7
Le militant belkacem khencha embastillé 8
Le procès en appel du journaliste mouloudj reporté à la prochaine session criminelle 9
Ain temouchent : un an de prison pour brahim laalami, 18 mois pour saïd riahi 10
L'activiste omar aït larbi maintenu en garde à vue 11
Algérie : des rapporteurs de l'onu dénoncent l'intimidation de militants des droits humains 12
Algérie: nouveaux démêlés judiciaires pour l'opposante mira mokranche 13
Omar aït larbi condamné à 6 mois de prison 14
Alger: ils étaient des milliers à être arrêtés et disparus depuis 16
Mohamed tadjadit : la justice confirme sa détention provisoire 21
Condamnations arbitraires d'activistes, le quotidien des algériens 22
La préfecture de police de paris interdit les rassemblements liés à l'algérie 24
Quand le hirak continue à hanter le pouvoir 25
Parade des droits ou parade tout court?: amnesty interpelle alger à la veille du 5e anniversaire du hirak 28
Cinquième anniversaire du hirak: hommage à mohamed tadjadit 29
Algérie. Cinq ans après le mouvement de protestation du hirak, la répression continue sans relâche 33
Cinq ans après le hirak, « la répression de la dissidence se poursuit », affirme amnesty 35
Hirak : amnesty appelle à la libération des détenus d'opinion 40
Hirak : vague d'arrestations d'activistes dans plusieurs wilayas 41
Algérie : 5 années de contestation, le rétrécissement de l'espace civique s'étend au-delà de la rive sud de la méditerranée 43
Discriminations envers les militantes féministes : la colère monte 46
Algérie: 5 ans de prison pour un documentaire sur la laïcité 47
Algérie: le hirak étouffé par la répression, cinq ans après le début de la révolte 48
Lourde réquisition contre le militant lyes sellidj 50
Tribunal de dar el beida : des détenus d'opinion d'aflou quittent la prison 51
Code pénal : le projet de loi adopté par les deputes 52
Code pénal : la majorité parlementaire approuve des dispositions préoccupantes 54
Affaire noureddine tounsi: le parquet réclame cinq ans de prison ferme 56
Une conférence sur la justice transitionnelle empêchée à alger 57
Alger: interdiction d'une conférence sur "la justice transitionnelle en algérie" 58
L'arbitraire ordinaire sous le règne de tebboune 60

Le détenu d'opinion Mohamed Tadjadit souffrant

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 02/02/2024

Le poète et activiste Mohamed Tadjadit est incarcéré à la prison d'El Harrach depuis avant-hier.

La famille Tadjadit a pu rendre aujourd'hui, le 02 février 2024, visite à son fils et de connaître son lieu de détention. Il se trouve à la prison d'El Harrach, Alger, et il serait souffrant, selon la déclaration de la famille, selon une information publiée par le Comité national pour la libération des détenus.

Mohamed Tadjadit a été arrêté le 29 janvier et conduit au commissariat central d'Alger.

Deux jours plus tard, le juge du tribunal de Rouiba le place sous mandat de dépôt pour ses publications. Rien d'autres. Car dans la « nouvelle Algérie » de Tebboune personne ne doit dire ce qu'il pense de l'incurie qui ronge le pays. Mohamed Tadjadit est jeune, trop jeune pour subir l'avanie de la prison. Comme les centaines de prisonniers d'opinion, sa place est dans la société, parmi les siens. Pas derrière les barreaux avec les délinquants.

Comment l'Algérie de Novembre en est-elle arrivée à emprisonner ses enfants pour leurs idées ? Qu'ont fait Tebboune et Chanegriha du serment de novembre ?

L. M.

Amnesty International appelle à la libération des détenus d'opinion en Algérie

Radio M (www.radio-m.net) - 05/02/2024

Dans un communiqué publié ce lundi 5 février 2024, l'organisation de défense des droits humains Amnesty International demande aux autorités algériennes de libérer toutes les personnes encore incarcérées pour avoir exercé leurs libertés fondamentales.

Cet appel intervient après la remise en liberté en janvier dernier de plusieurs militants, dont Kamel Aissat, Houssam Chebahi, Mahfoud Bedrouni, Youcef Lebiar, Boualem Boudissa, Abderahim Karna, Ahmed Manseri, Massinissa Messaoudi, Ayoub Chahtou et Hamou Mesbah. « Certains ont fini de purger leur peine tandis que d'autres ont été acquittés par la justice », souligne l'ONG.

Cependant, Amnesty International rappelle dans son communiqué que de nombreuses personnes sont toujours emprisonnées en Algérie pour avoir simplement exprimé une opinion dissidente ou milité pacifiquement pour leurs idées. L'on cite entre autres, Ihsane El Kadi, directeur de Radio-M et Mustapha Bendjama journaliste et rédacteur en chef du journal Le Provincial.

L'organisation exhorte ainsi les autorités « à libérer toutes les personnes qui sont encore détenues pour l'exercice de leur liberté d'expression, d'opinion et d'association », des droits fondamentaux garantis par les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

Algérie : Répression des lanceurs d'alerte, talon d'Achille de la lutte contre la corruption

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 06/02/2024

Le rôle des lanceurs d'alerte est crucial dans la lutte contre la corruption à travers le monde. Les lanceurs d'alerte sont des personnes qui signalent des faits portant gravement atteinte à l'intérêt général, tels que des actes de corruption, de fraude, de blanchiment d'argent, etc.

Les lanceurs d'alerte, révélant les détournements de fonds publics et privés - car la corruption sévit également dans le secteur privé – peuvent être des individus, qu'ils soient professionnels ou occupant des fonctions, ayant été témoins ou constatant des actes répréhensibles. Il peut également s'agir de syndicats, d'associations ou encore de partis politiques soucieux de cette problématique.

Il est indéniable que les États adhérents à la CNUCC (Convention des Nations-Unies contre la corruption), parmi lesquels l'Algérie, se sont dotés de nombreux outils tels que les procureurs, la Cour des Comptes, l'IGF (Inspection Générale des Finances) et des organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption, dédiés à la prévention et à la répression de ce fléau. Toutefois, il est désormais évident que ces dispositifs se révèlent souvent insuffisants et parfois inefficaces au fil du temps. C'est en raison de ces circonstances que les lanceurs d'alerte ont émergé aux quatre coins du globe, mettant en évidence l'impact positif et probant de leurs agissements.

En réponse, l'ONU, par le biais de l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime situé à Vienne (ONUDC), a introduit en 2003 ce concept d'alerte et a consacré des dispositions pour en assurer la sécurité.

En 2006, l'Algérie a officiellement ancré ce texte de l'Organisation des Nations Unies dans ses lois, tout en donnant naissance à deux entités dédiées à la prévention et à la répression de la corruption.

Malheureusement, lors de cette démarche, la protection des individus souhaitant dénoncer ces actes répréhensibles a été négligée. Heureusement, grâce aux vives critiques portées par les associations de la société civile auprès de l'ONU, cette insuffisance a été partiellement rectifiée à l'époque, bien que de manière imparfaite.

Malgré l'existence de textes de lutte contre la corruption et de mesures de protection des lanceurs d'alerte inscrits dans la législation, la réalité témoigne d'une toute autre politique à leur égard. Les individus courageux qui osent dénoncer sont hélas ignorés, harcelés, poursuivis, voire incarcérés.

Les exemples abondent, tels que celui de Noureddine Tounsi qui endure actuellement l'incarcération dans les sombres cachots d'El Harrach pour avoir dévoilé les dysfonctionnements des gestionnaires au port d'Oran depuis 2016.

De même, le triste sort du militant et enseignant universitaire, Kamel Aïssat, qui a lancé l'alerte quant à l'exploitation abusive d'une mine de zinc à Bejaia, est à déplorer.

De plus, à mesure que les associations de la société civile, telles que le LADDH et le RAJ, disparaissent peu à peu, le contrôle étouffant des partis politiques et la nomination sélective des parlementaires ont sévèrement entravé les dénonciations et la liberté d'expression.

Un véritable coup de grâce est survenu lorsque le gouvernement a promulgué l'interdiction catégorique des lettres anonymes ; désormais proscrit, il est strictement interdit à tout responsable algérien ou magistrat de prêter attention à toute correspondance dénonçant des malversations.

Cette situation ne peut, en aucun cas, servir les intérêts du pouvoir, car la corruption risque de déformer et d'obscurcir tous les efforts déployés en vue du développement.

Yacine M

Report du procès de Karim Tabbou au 6 mars

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) – 07/02/2024

Le procès du militant politique Karim Tabbou est renvoyé au 6 mars prochain. Il était prévu initialement ce 7 février au tribunal de Birmandreis, à Alger.

Karime Tabbou est sous contrôle judiciaire depuis 2020 dans quatre affaires. Trois d'entre elles sont toujours en cours d'instruction.

Dans une publication sur sa page Facebook, il a indiqué que c'est à la caserne de Delley Brahim relevant de la DGSI qu'il signe son contrôle judiciaire.

Dans sa quatrième affaire, il est poursuivi par quatre chefs d'inculpation en lien avec ses déclarations sur la chaine de télévision Al-Magharibia sur la situation politique du pays et les perspectives démocratiques au Maghreb.

A noter que Karim Tabbou a déjà purgé une peine de prison pour » atteinte à la sûreté nationale » en 2019. Il a été libéré après neuf mois de détention par une grâce présidentielle. Il a été condamné en appel à une année de prison avec sursis.

Algérie: le procès en appel du journaliste Saâd Bouakba renvoyé, RSF dénonce

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 08/02/2024

Le feuilleton judiciaire de Saâd Bouakba n'est pas près de connaître son épilogue. Le journaliste, poursuivi pour une chronique satirique controversée, a vu son procès en appel être renvoyé au 7 mars prochain par la cour d'Alger. Une nouvelle épreuve d'endurance pour ce professionnel des médias, condamné le 18 octobre dernier à 6 mois de détention ferme.

S'il reste en liberté dans l'attente de ce nouveau procès, la justice reproche au journaliste des faits qu'elles estiment relever de la « *diffamation* ». L'article incriminé, qui se voulait une tribune d'opinion, est en effet accusé de véhiculer un « *discours de haine* » aux yeux des autorités.

Mais pour l'ONG Reporters Sans Frontières (RSF), il s'agit ni plus ni moins que d'une «atteinte disproportionnée» à la liberté d'expression. Outre Saâd Bouakba, deux autres journalistes ont également écopé de lourdes peines de prison dans la même affaire : Salim Salhi, condamné à 3 ans ferme, et Adel Lazizi. Un quatrième confrère, Zoubir Fadhel, a quant à lui été condamné à une année d'emprisonnement.

Autant de sanctions « *arbitraires* » que RSF dénonce, rappelant au passage le régime algérien à ses obligations internationales en matière de respect de la liberté de la presse.

Sophie K.

Mustapha Bendjama incarcéré depuis 1 an : la spirale infernale

Radio M (www.radio-m.net) - 08/02/2024

Le 8 février 2023, le journaliste algérien Mustapha Bendjama était arrêté sur son lieu de travail. Un an après, il est toujours emprisonné, victime d'une spirale répressive arbitraire.

C'était il y a un an jour pour jour. Le 8 février 2023, ce rédacteur en chef du journal Le Provincial avait été appréhendé à Annaba. Depuis, le quotidien de cet homme est devenu un interminable marathon judiciaire.

Accusé d' « association de malfaiteurs » et de « traite de migrants » pour avoir soi-disant aidé l'opposante franco-algérienne Amira Bouraoui à fuir le pays, Bendjama a écopé en novembre de 6 mois de détention. Dans une autre affaire, il lui est reproché d'avoir reçu des fonds étrangers pour nuire à l'ordre public. Des accusations qui lui ont valu 2 ans de prison, ramenés à 8 mois en appel.

Malgré ces peines purgées, le journaliste n'a pas été libéré. Selon ses avocats, son maintien en détention est « incompréhensible ». Il a déjà effectué plus que la totalité de sa peine. Cette situation kafkaïenne révèle l'acharnement contre ce journaliste engagé.

Car les obstacles ne s'arrêtent pas à son incarcération arbitraire. Bendjama fait aussi l'objet d'une interdiction de sortie du territoire depuis 2019, pourtant annulée par la justice algérienne.

Ainsi, en le maintenant emprisonné malgré les décisions de justice, le régime sanctionne l'engagement de Mustapha Bendjama. Derrière un vernis légaliste, c'est sa volonté de nuire à un journaliste critique qui transparaît. Un constat préoccupant pour la liberté de la presse en Algérie, d'autant plus que le pays ne cesse de reculer dans le classement mondial de la liberté de la presse.

Selon Reporters Sans Frontières, l'Algérie occupe actuellement la 134e place sur 180 pays, signe d'une dégradation constante du droit à l'information. Le maintien en détention de Mustapha Bendjama malgré ses acquittements en est l'illustration la plus criante.

Le militant Belkacem Khencha embastillé

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 10/02/2024

Le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed, Alger, a décidé, il y a quelques jours, de placer le militant, Belkacem Khencha, leader et porte-parole du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) de Laghouat, sous mandat de dépôt.

Il serait poursuivi sur la base des accusations relatives à l'article 87 bis du code pénal. Rien que ça ! Donc la justice a dégainé l'arme lourde d'accusation de terrorisme pour faire taire Belkacem Khencha.

Ce militant des droits des chômeurs avait été déjà emprisonné en 2019 et il avait entamé en juillet de la même année une grève de la faim de plusieurs jours.

Près de 200 Algériens croupissent dans les prisons pour leurs opinions. La traque des activistes et de toutes les personnes qui ont une opinion opposée à la propagande du régime persiste depuis 2019.

Le régime maintient une chappe de plomb qui écrase la société et ses forces vives, créant de fait un fossé abyssal et un manque de confiance entre les autorités et le peuple. A moins d'un an de la présidentielle, l'Etat de droit aura vécu sous Tebboune.

L.M./Cnld

Le procès en appel du journaliste Mouloudj reporté à la prochaine session criminelle

Radio M (www.radio-m.net) - 11/02/2024

Le journaliste Mohamed Mouloudj doit prolonger l'incertitude quant à son sort judiciaire, son procès en appel – qui était programmé en ce 11 février 2024 – ayant été reporté sine die par la Cour d'Alger, le renvoyant à la prochaine session criminelle.

Rappelons brièvement le fil des événements. Suite à l'envoi d'un message électronique anodin en avril 2021 au dirigeant du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), le journaliste s'est retrouvé incarcéré pour treize mois. Le tribunal l'a dans un premier temps condamné à deux années d'emprisonnement, dont une ferme, pour « atteinte à la sûreté de l'État ».

Pourtant, force est de constater que cette missive a été transmise antérieurement au classement de ladite organisation sur la liste des entités terroristes par le Haut Conseil de sécurité. Son principe même semble ainsi contraire au principe universel de non-rétroactivité des lois.

Par ailleurs, rappelons que la Constitution algérienne proscrit expressément les peines privatives de liberté à l'encontre des professionnels des médias pour leurs publications.

En dépit de ces protections, la répression contre la presse indépendante se poursuit dans le pays, comme en attestent les cas de Saïd Boudour et Jamila Loukil. Ces deux reporters viennent certes d'être acquittés des graves accusations de «complot » et « terrorisme » pesant contre eux. Néanmoins, ils ont subi pendant deux ans et demi les affres d'un harcèlement judiciaire constant. De même, Ihsane El Kadi, fondateur du site d'information en ligne Maghreb Emergent et de Radio-M, et Mustapha Bendjama, rédacteur en chef du journal *Le Provincial*, sont eux aussi incarcérés depuis plus d'un an pour leur travail de journalistes.

Ain Temouchent : un an de prison pour Brahim Laalami, 18 mois pour Saïd Riahi

Radio M (www.radio-m.net) - 12/02/2024

Le tribunal criminel d'Ain Temouchent a rendu hier son verdict dans le procès intenté contre Brahim Laalami et Saïd Mohamed Riahi, deux militants du mouvement populaire.

Inculpés initialement de graves chefs d'accusation, dont « la traite d'êtres humains » passible de la réclusion criminelle à perpétuité, les deux prévenus ont finalement été déclarés coupables de simples délits, à savoir « offense au chef de l'État » et « atteinte à la sécurité et à l'unité nationales».

Le premier écope ainsi d'une peine d'un an de détention, quand le second est condamné à 18 mois d'emprisonnement ferme. Des sanctions relativement clémentes au regard des très lourdes réquisitions du ministère public, qui avait demandé pas moins de 12 et 10 ans de réclusion contre Laalami et Riahi.

Ces derniers dénoncent un «procès politique» et des accusations forgées de toutes pièces. Transféré de prison en prison pendant quatre mois, Brahim Laalami affirme « avoir subi sévices et mauvais traitements de la part des gardiens. »

Incarcéré depuis novembre 2022, il purge déjà une peine de 5 ans pour « trafic de drogue », accusation qu'il nie à ce jour. Son codétenu clame également son innocence et fustige l'acharnement judiciaire le visant.

L’activiste Omar Aït Larbi maintenu en garde à vue

Le matin d’Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 12/02/2024

La garde à vue est prolongée pour l’activiste Omar Ait Larbi au niveau du commissariat central de Béjaïa. Des centaines d’Algériens sont assignés à se présenter tous les jours aux commissariats.

L’activiste Omar Ait Larbi a été arrêté, le 11 février 2024, par la police d’El-Kseur, wilaya de Béjaïa. Ce n’est malheureusement pas la première fois, il a été arrêté à maintes reprises et il est sous le coup de plusieurs condamnations à la prison ferme et avec sursis et à des fortes amendes.

Jeudi 8 février 2024, il a été déjà notifié de s’acquitter d’une somme de 23 000 dinars représentant des amendes judiciaires et il avait un délai de 10 jours pour le faire, où il fera l’objet d’une contrainte physique.

Le même jour, Omar Aït Larbi était destinataire d’une convocation à comparaître pour le 27 février, devant la section correctionnelle près du tribunal d’Amizour, wilaya de Béjaïa. Il est accusé « de diffusion de publications de nature à nuire à l’intérêt national ».

L’universitaire, Mira Mokhnache, s’est présentée comme prévue aujourd’hui 12 février à la sûreté de daïra d’El-Kseur où il lui a été notifiée par le biais de la police judiciaire « une convocation pour le 14 février 2024 au niveau du commissariat central de Béjaïa » et elle a été auditionnée sur PV autour de ses publications Facebook.

Autre cas de harcèlement judiciaire. Le juge d’instruction près le tribunal de Khemis El Khechna a décidé de mettre le jeune activiste, Fouad Kali, en liberté provisoire. Fouad Kali a été arrêté par maintes reprises et traduit devant les tribunaux pour son militantisme dans le Hirak. Il a connu des poursuites à Alger, à Sétif, à Bordj Bou Arréridj…

Dans la wilaya de Jijel, l’ex-détenu d’opinion, Bachir Arbid, a répondu à la convocation de la police judiciaire de Tahir. Il a été relâché après avoir été interrogé sur PV.

Près de 200 détenus d’opinion croupissent dans les prisons algériennes.

L.M./Cnld

Algérie : des rapporteurs de l'ONU dénoncent l'intimidation de militants des droits humains

Radio M (www.radio-m.net) - 12/02/2024

Une lettre adressée en octobre dernier par un groupe de rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits de l'homme au gouvernement algérien fait état d'actes d'intimidation et de représailles préoccupants à l'encontre de défenseurs des droits humains dans le pays.

Ces actes font suite à une visite en Algérie, du 16 au 26 septembre 2023, du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, M. Clément Nyaletsossi Voule, qui y a rencontré plusieurs militants.

Parmi les cas cités, l'arrestation début octobre à Tiaret de M. Ahmed Manseri, chef de la section locale dissoute de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), aujourd'hui libéré. M. Manseri avait été placé en détention provisoire au titre de la législation antiterroriste algérienne.

La lettre des experts indépendants de l'ONU cite également le cas de M. Malik Riahi, blogueur et militant du Hirak – mouvement de contestation populaire de 2019-2020 en Algérie. Malik Riahi a été convoqué au commissariat au lendemain de sa rencontre avec M. Voule, et interrogé sur le contenu de leur entretien, « en violation des normes internationales » selon les rapporteurs.

Des actes de filature et d'intimidation ont par ailleurs visé M. Kassem Said, défenseur des droits humains, et son épouse Mme Chahrazad Ben Fryawa après leur réunion avec le Rapporteur spécial à Oran.

Les rapporteurs spéciaux expriment dans leur lettre leur « profonde préoccupation » face à ces actes, qui constitueraient des « représailles » pour avoir coopéré avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme.

Ils soulignent également leur inquiétude quant à « l'usage abusif » de la législation antiterroriste algérienne contre les défenseurs des droits humains.

La communication conjointe appelle ainsi le gouvernement algérien à garantir la protection des militants et leur capacité à poursuivre leur action légitime en faveur des droits humains, ainsi qu'à enquêter sur les actes d'intimidation mentionnés.

Algérie: Nouveaux démêlés judiciaires pour l'opposante Mira Mokranche

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 13/02/2024

La militante Mira Mokranche a révélé hier avoir fait l'objet de deux nouvelles convocations émanant des services de police et de justice. Cet énième démêlé témoigne de la pression politique exercée de manière continue à son encontre du fait de ses opinions critiques.

L'enseignante universitaire indique avoir dans un premier temps été sommée de se présenter aux services de police judiciaire de la sûreté de daïra d'El-Kseur. Sur place, il lui a été demandé d'apposer ses empreintes digitales sur deux documents dont la teneur exacte demeure inconnue.

Dans un second temps, l'opposante a fait état d'une convocation émise par les services centraux de la police de Béjaïa pour le mercredi 14 février prochain. Elle serait cette fois convoquée dans le cadre d'une enquête menée sur ordre du parquet d'Amizour suite à une publication Facebook.

Ces nouvelles tracasseries administratives et judiciaires témoignent, s'il en était besoin, de la suspicion dont font l'objet les voix dissidentes en Algérie. En dépit de l'acquittement prononcé en sa faveur il y a quelques semaines, Mme Mokranche semble loin d'en avoir fini avec les affres de la machine répressive.

Sophie K.

Omar Aït Larbi condamné à 6 mois de prison

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 14/02/2024

L'activiste Omar Aït Larbi a été présenté aujourd'hui, le 13 février 2024, devant le procureur près du tribunal d'Amizour qui a décidé de le faire comparaître sous la procédure de comparution immédiate.

A Relizane, l'ex-détenu d'opinion, Larbi Menad, a été soumis à la contrainte physique et conduit en prison pour n'avoir pas pu s'acquitter d'une amende de 50 000 dinars, rapporte le Cnld.

Pour en revenir à l'affaire Omar Aït Larbi, ce dernier a été condamné ainsi à 06 mois de prison ferme et à 50 000 dinars d'amende et sans mandat de dépôt à l'audience. Il sortira donc libre. Arrêté par la police d'El Kseur, le 11 février, sa garde à vue est prolongée pour l'activiste Omar Ait Larbi au niveau du commissariat central de Béjaïa. La machine à réprimer est la seule qui fonctionne à plein régime en Algérie. Alors même que le système politique et économique sont sous hypothermie, le bras répressif s'active pour anesthésier toute expression libre.

Ce n'est pas la première fois que ce militant est arrêté. Il est par ailleurs sous le coup de plusieurs condamnations à la prison ferme et avec sursis et à des fortes amendes.

Jeudi dernier, le 08 février 2024, il a été déjà notifié de s'acquitter d'une somme de 23 000 dinars représentant des amendes judiciaires et il avait un délai de 10 jours pour le faire, où il fera l'objet d'une contrainte physique.

Le même jour, il était destinataire d'une convocation à comparaître pour le 27 février, devant la section correctionnelle près du tribunal d'Amizour, wilaya de Béjaïa. Comme nous l'avions rapporté précédemment, il est accusé « de diffusion de publications de nature à nuire à l'intérêt national ».

Le procès des 12 ex-détenus d'opinion d'Aflou est reporté encore une fois pour le 7 mars prochain, à savoir 4 jours avant le procès programmé au tribunal criminel de Laghouat. Ibrahimi Ibrahim El Khalil était le 13e avant sa libération pour des raisons de santé.

Ils ont été arrêtés le 1er décembre 2021 et placés sous mandat de dépôt le 8 du même mois. C'est dire que la justice est hargneuse avec les innocents et les porteurs de la liberté.

Les 13 détenus sont tous poursuivis par l'article 87 bis 2 du code de procédure pénale.

1/ Kara Belkacem

2/ Ouarnoughi Ahmed

3/ Ouarnoughi Younes

4/ Tiaaiba Youcef

5/ Denaka Atta-Allah

6/ Ibrahimi Ibrahim El Khalil

7/ Geurad Belkacem

8/ Soudani Hattak

9/ Boudrina Mohamed

10/ Aissi Abdelkader

Taabd Allah Ahmed Amin, Bezit Ibrahim Elkhalil et Tameda Mohamed, arrêtés par la gendarmerie nationale de Laghouat avec perquisitions aux domiciles, le 1er décembre 2021.

Leurs téléphones portables et PC ont été saisis lors de la perquisition. Après leurs présentations devant le procureur du tribunal de Laghouat le 8 décembre 2021 puis devant le juge d'instruction ils ont été placés sous mandat de dépôt et transférés vers la prison d'Aflou (Laghouat).

L.M./Cnld

Alger: ils étaient des milliers à être arrêtés et disparus depuis

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 15/02/2024

Au nom de la lutte contre le terrorisme et la subvention, les services de sécurité de l'Etat ont fait disparaitre des milliers de personnes en Algérie entre 1990 et 2000.

Ponctuelles jusqu'en 1992, les disparitions forcées sont devenues de plus en plus fréquentes à partir de 1993. En 1994, elles se sont généralisées. Entre mars 1994 et septembre 1995, plus de 100 individus arrêtés par les agents de l'Etat disparaissent chaque mois !

Après les élections présidentielles organisées en Novembre 1995, les disparitions forcées ont commencé à diminuer en 1996. Elles sont devenues de moins en moins fréquentes à partir de 1997.

HAKIM CHERGUIT, 27 ANS, MECANICIEN, KOUBA (ALGER):

Hakim a été arrêté le 31 Décembre 1993, vers 1 heure du matin, à son domicile à KOUBA. Plusieurs policiers de la brigade anti-terroriste en uniforme, le visage dissimulé derrière un passe montagne d'où on ne voyait que les yeux, sont arrivés à bord de véhicules officiels et ont encerclé la maison de la famille CHERGUIT. Les ninjas étaient accompagnés de gendarmes en tenue officielle qui sont restés à l'extérieur. Certains policiers ont sonné à la porte tandis que d'autres ont escaladé le mur de la maison pour entrer dans la cour.

Madame CHERGUIT s'est levée et a demandé qui était là. Les hommes lui ont déclaré être des policiers et qu'ils cherchaient Hakim, l'un de ses fils. Plus d'une vingtaine de policiers se sont engouffrés dans la maison. Hakim, réveillé par le vacarme fait par les policiers, s'était levé et avait commencé à s'habiller. Les policiers ont fait irruption dans sa chambre et l'ont frappé puis menotté sans donner aucune explication. Les policiers ont ensuite masqué le visage de Hakim avec son pull,

puis l'ont trainé à l'extérieur et embarqué de force dans le coffre d'une de leurs voitures, une Nissan blanche.

Lorsque sa mère a voulu savoir pourquoi ils emmenaient Hakim, il lui a été répondu que c'était juste pour l'interroger et qu'ensuite il serait relâché. 23 ans après, Mme CHERGUIT attend toujours.

KOUBA est l'une des quatre communes de la Daïra d'Hussein Dey (ALGER) ou la police judiciaire est impliquée dans l'arrestation de plus de la moitié des disparus (64 cas sur 116).

Plusieurs commissaires se sont succédés à la tête de la sureté de la Daïra d'Hussein Dey dont le siège était installé au commissariat du 14e arrondissement. L'un d'eux , un dénommé Abd El Malek a mené l'arrestation, le 25 Mars 1995, d'Abderahmane BENTAHA, à Kouba. Le beau-frère d'Abderahmane, R.B , témoin de l'arrestation, était un policier du commissariat de Bab Ezzouar qui connaissait le commissaire Abd El Malek.

Les policiers du commissariat du 14e arrondissement, étaient connus des habitants des communes d'Hussein Dey, de Kouba et des communes avoisinantes. Officiant en civil, ils ont été impliqués dans l'arrestation de nombreux disparus.

MOURAD BELFEGOUNE, 24 ANS, KOUBA (ALGER).

Mourad, 24 ans, a été arrêté le 26 Octobre 1996 à Kouba. Il était avec son père devant le kiosque ou tous deux travaillaient, quand 4 policiers, en civil et armés, sont arrivés à leur niveau, à bord de deux véhicules Renault 21 gris et Peugeot 205 blanc. Très rapidement, les agents ont menotté Mourad et l'ont embarqué dans une de leurs voitures en l'insultant.

Ces agents étaient bien connus des gens du quartier.

FARID MECHANI, HUSSEIN DEY (ALGER):

Le 16 Mai 1993, le jeune Farid a été arrêté à Hussein Dey alors qu'il rentrait chez lui après avoir fait une course. Il a été interpellé dans la rue, prés de son domicile, par 6 policiers en civil arrivés en trombe à bord de deux véhicules, une Peugeot 205 et un fourgon Peugeot de type J5.

Ces policiers se sont présentés comme des agents de la sureté de Daïra d'Hussein Dey agissant sur ordre du commissaire divisionnaire R.G et du commissaire D.F. Sans présenter de mondât d'arrêt, ils ont embarqué Farid MECHANI avec violence dans le fourgon en présence de sa mère et de voisins. Les habitants des quartiers connaissaient les policiers des commissariats avoisinants, parfois réputés pour leur cruauté et la terreur qu'ils semaient dans les environs.

Ainsi, à de fréquentes reprises, les témoins ont pu identifier à quel commissariat appartenait les policiers auteurs des arrestations arbitraires et de la détention des disparu.e.s. Ils connaissaient même régulièrement leurs noms. Les mêmes noms d'agents et de commissariats reviennent de manière récurrente dans les témoignages.

SOURCES:

- Les disparitions forcées en Algérie: un crime contre l'humanité 1990-2000 (partie I. Les agents de l'Etat auteurs des disparitions forcées, page 34).

Mohad, Nabil, Ihsane, Tadjadit et les autres… les mille et une prisons de l'espérance

Radio M (www.radio-m.net) - 15/02/2024

Plus de 1300 jours pour Mohad Gasmi, plus de 1000 jours pour Nabil Mellah, plus de 400 jours pour Ihsane El Kadi et Mohamed Tadjadit qui se retrouve, à nouveau, en prison, à la veille du 22 février, date du Hirak "béni" qui n'en finit pas d'être incarcéré par un système vermoulu, mais toujours aux aguets. Et il y en a beaucoup d'autres qui sont en prison, juste pour s'être exprimés, juste pour avoir l'ambition d'agir en citoyens, comme le rêvaient et le voulaient les pères de l'Algérie indépendante.

Qui sont-ils ces individus aux parcours divers qui se sont retrouvés à travers leurs luttes, leurs combats, associés dans une espérance et dans une quête de liberté, qu'on emprisonne ? La réponse coule de source et elle ne relève pas de l'ironie : ils sont la vraie "Nouvelle Algérie", celle qui cherche à renouveler le projet national, qu'une déjà vieille Algérie, très "assise", oublieuse de la jeunesse dynamique de la révolution, œuvre à étouffer, à empêcher, au risque de faire rater au pays les virages et les adaptations nécessaires dans un monde de plus en plus complexe.

Une classe politique "bornée"

En politique, la vieillesse est beaucoup moins une affaire d'âge que d'état d'esprit et de vision. Ahmed Ouyahia était plus jeune que Hocine Aït Ahmed, mais il a été, jusqu'à son incarcération pour corruption, l'incarnation d'une Algérie immobile où les détenteurs de pouvoir se contentent de dilapider le capital matériel et symbolique du pays. Il est, comme une grande partie de ce qu'on appelle improprement la "classe politique", le produit fini du système mis en place à l'indépendance et qui, depuis les années 80, n'en finit pas de dégénérer.

Ce sont des jeunes déjà vieux car ils ne peuvent s'émanciper, ou même vouloir s'émanciper des règles du régime. Cela donne des variétés de "personnages", comme Benflis, Sellal, Bouchouareb, Ouyahia… et d'une immense multitude d'autres qui accèdent aux honneurs – et à la rente – mais qui n'existent pas politiquement. C'est en cela qu'ils sont déjà "vieux" au moment d'accéder aux affaires alors que des gens de leur âge, refusant d'humilier leur intelligence, sont restés dans la marge ou bien se sont exilés.

Un système "autophage"

Cette "classe politique" – dans laquelle il faut inclure une "opposition" fictive qui reproduit naturellement toutes les tares du système incarne en fait l'Algérie autoritaire où la citoyenneté est une hérésie. Même ceux qui sont dans la posture d'opposant ont perçu le Hirak comme une menace, car sa revendication d'un changement réel

avec un rétablissement de la souveraineté populaire signifiait une fin de mission dans le jeu factice de "l'animation" qui leur est dévolu.

Le thème "complotiste" à propos Hirakapparaissait dominant chez cette opposition bousculée dans son confort par une jeunesse qui, ce fut une belle surprise, connaît plutôt bien l'histoire. Cette classe politique participe à la conservation d'un système devenu "autophage", selon l'expression du sociologue Ali El Kenz. Formule éclairante qui explique comment l'effort initial de développement des premières années de l'indépendance est finalement stoppé, puis détruit par un système fondé non sur le travail ou l'entreprise, mais sur la rente et la prédation. Faire de la "politique" dans ce système, c'est accepter ses "règles", non écrites, c'est s'interdire de penser en dehors du "cadre" – qui peut oublier le "cadre" de Bouteflika signifiant de manière à peine subliminale que l'Algérie ne peut envisager un futur hors de ce corps impotent -, c'est continuer à gérer sa petite carrière en contribuant à l'anthropophagie générale.

Des Algériens "hors cadre"

Les acteurs de ce système – dont les bornes mentales coincent le pays dans une pente de dégradation continue – ne peuvent supporter des Algériens "hors cadre" comme Mohad Gasmi, Nabil Mellah, Ihsane El Kadi, Mohamed Tadjaditet tant d'autres qui ont émergé durant le Hirak et qui étaient, dans leur diversité la promesse d'un réel changement; promesse d'une Algérie qui ne se ment pas – on ne dira jamais assez à quel point la propagande du régime finit, par effet de matraquage, amène ses acteurs à s'auto-intoxiquer et à provoquer une dissociation avec la réalité -, d'une Algérie qui sait qu'elle a raté de nombreuses opportunités historiques et qu'il faudrait, pour se mettre à jour, dépasser les "bornes" du régime, celles qui appauvrissent la réflexion collective du pays, celles qui l'affaiblissent.

Qui est Mohad Gasmi? Un enfant du sud qui a compris que les droits de l'homme servent les femmes et les hommes de ce pays, servent le pays. Un homme qui a compris que l'écologie n'est pas un thème pour bobos occidentaux mais une question de vie ou de mort pour le pays. C'est un enfant du sud qui croit à l'effort et qui de sa prison à Adrar a préparé – et obtenu – son baccalauréat. Mohad Gasmi n'est pas un terroriste, c'est un combattant pacifique qui veut un pays à la hauteur des combats menés par les aînés.

Qui est Nabil Mellah? Un des plus brillants entrepreneurs de ce pays et aussi un citoyen engagé qui ne se contente pas de faire marcher son entreprise, un citoyen qui s'exprime, dévoile et critique, avec une belle et douce ironie, les situations absurdes et coûteuses dans lesquelles végètent le pays. Dans un autre pays, les sorties de Nabil Mellah sur le "tiribarkisme" érigé en système de gouvernance auraient été perçues comme des alertes, des invitations à corriger. Dans l'Algérie "bornée", cela passe pour une insupportable hérésie qu'il faut embastiller à tout prix.

Qui est Ihsane El Kadi? Un journaliste libre, un militant de la démocratie fils d'un cadre de l'ALN. De quoi est-il coupable ? D'être libre, comme le prévoyaient, pour nous tous, les militants du mouvement national, coupable de dire que la fidélité au combat libérateur ne peut s'accommoder des "bornes" mentales d'un régime pour qui les Algériens ne sont pas "aptes" à la démocratie et pour qui un homme libre est nécessairement un "dangereux subversif".

Qui est Mohamed Tadjadit? Un jeune en colère qui parle, écrit des poèmes, ne veut pas prendre le Boti pour errer en exil, un jeune qui rêve de justice. Ce n'est pas un terroriste, c'est juste un jeune qui, avec ses mots, ne respecte pas les "bornes" d'un régime usé.

Mohad, Nabil, Ihsane, Mohamed et les autres sont bien les représentants de cette Algérie qui lutte pour changer et enrayer le tragique déclin d'un pays né d'une grande révolution. Ils sont les symboles d'une espérance emprisonnée.

Par Mohamed Sahli

Mohamed Tadjadit : la justice confirme sa détention provisoire

Radio M (www.radio-m.net) - 18/02/2024

La chambre d'accusation près la Cour d'Alger a entériné ce dimanche le placement en détention de Mohamed Tadjadit, figure du Hirak emprisonné depuis le 31 janvier.

Mohamed Tadjadit, figure de la contestation populaire du Hirak, a été appréhendé à son domicile de Béni Hraoua par les forces de l'ordre avant d'être conduit devant le juge d'instruction près le tribunal de Rouiba.

Les charges retenues contre lui sont relatives à « l'apologie d'actes terroristes ou de sabotage » et « l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour soutenir les agissements de groupuscules terroristes et la propagation directe ou indirecte de leurs idéologies subversives », conformément aux dispositions des articles 87 bis 12 et 87 bis 4 du Code pénal.

Il lui est également reproché « outrage à corps constitués », « publications susceptibles de porter préjudice à l'intérêt national », et « incitation à attroupement non armé », au titre des articles 100 et 96 dudit Code.

Condamnations arbitraires d'activistes, le quotidien des Algériens

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 18/02/2024

L'activiste Ali Nedjaa face à l'arbitraire de la justice.

Le régime d'Abdelmadjid Tebboune continue de jeter au mitard les activistes qui refusent de se taire. Cette semaine encore, les prétoires ont tonné par les voix des courageux avocats des activistes arrêtés ou convoqués par la justice.

Vous en avez marre des condamnations arbitraires, eh bien vous en aurez encore tant que Tebboune et ses soutiens seront aux affaires. Nul retour à l'Etat de droit n'est possible sous cette équipe.

L'activiste Ali Nedjaa a été présenté le 15 février dernier devant le procureur près le tribunal de Bouira qui a décidé de le juger en comparution immédiate. Il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et à 20.000 dinars d'amende.

L'activiste Ali Nedjaa a été arrêté le 14 février par la police à Haïzer, dans la wilaya de Bouira ; le domicile familial a été perquisitionné dans la même opération.

Maintenu en garde à vue, sa famille ignorait tout du lieu où il était retenu. Ni juge ni la police n'avaient répondu à leur sollicitation.

Par ailleurs, le tribunal de Béjaïa a renvoyé le procès de l'ex-détenu d'opinion, Djamel Ikni, au 22 février prochain en le laissant libre. Il a été présenté le 15 février dernier, sous la procédure de comparution immédiate. L'ex-détenu, Djamel Ikni, a été condamné par le tribunal de Sidi M'hamed, Alger, dimanche 4 décembre 2022, à 6 mois de prison ferme et à 20 000 dinars d'amende.

Dans la wilaya de Mostaganem, l'activiste Abdelkrim Berahil a été condamné le 14 février par le tribunal d'Ain Tedeles, wilaya de Mostaganem, à une année de prison avec sursis.

Il a été arrêté la veille et maintenu en garde à vue pour le présenter devant le procureur près du tribunal d'Ain Tedeles, qui a décidé de sa comparution immédiate.

Il a comparu en 2022 dans deux dossiers distincts pour « attroupement ». Il a été relaxé dans l'un et condamné pour l'autre, à 100 000 dinars d'amende.

Le militant Fayçal Hamat est convoqué au commissariat central de Béjaïa pour ce 18 février 2024. Le militant Fayçal Hamat a été condamné le 02 mai 2023 à une année de prison ferme par défaut. Il avait déjà écopé le 04 janvier de la même année dans un autre dossier, d'une année de prison ferme et d'une amende.

Fayçal Hamlet est cité également dans un autre dossier avec d'autres activistes de Béjaïa. Il a été notifié le 18 juin 2023 de s'acquitter de ses amendes dépassant la somme de

LM./Cnld

La préfecture de police de Paris interdit les rassemblements liés à l'Algérie

France 24 (www.france24.com) – 18/02/2024

Des personnes participent à une manifestation à Paris le 5 juillet 2020 en soutien au mouvement de protestation algérien Hirak.
© François Guillot, AFP

Le préfet de police de Paris a interdit les manifestations prévues dimanche pour la journée du Chahid, qui honore la mémoire des combattants algériens morts pendant la guerre d'Algérie, et marque également le cinquième anniversaire du lancement du Hirak, mouvement de contestation du pouvoir algérien.

Par crainte de "troubles graves à l'ordre public", le préfet de police de Paris a interdit les manifestations prévues dimanche 18 février dans la capitale pour la journée du Chahid, dédiée aux combattants algériens morts lors de la guerre d'Algérie, et en lien avec le Hirak, mouvement de contestation du pouvoir algérien.

"En raison de risques de troubles graves à l'ordre public, le préfet de police interdit l'ensemble des manifestations prévues (...) dimanche 18 février en commémoration du Chahid d'une part et en lien avec le Hirak d'autre part", a indiqué la préfecture de police de Paris.

> En raison de risques de troubles graves à l'ordre public, le préfet de police interdit l'ensemble des manifestations prévues demain dimanche 18 février, en commémoration du « Chahid » d'une part et en lien avec le « Hirak » d'autre part. pic.twitter.com/QAapQU7nl8
>
> **— Préfecture de Police (@prefpolice) February 17, 2024**

Un rassemblement était prévu place de la Nation à 14 h à l'appel d'un collectif pour commémorer la journée nationale du Chahid (le martyr), qui rend hommage aux combattants algériens morts lors de la guerre d'Algérie (1954-1962) ayant abouti à l'indépendance du pays.

Dimanche marque également le cinquième anniversaire du Hirak, mouvement de contestation populaire pour s'opposer en 2019 à l'élection pour un cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika, poussé à démissionner. Des rassemblements étaient prévus dans la capitale pour la date anniversaire de la création du Hirak.

Avec AFP

Quand le Hirak continue à hanter le pouvoir

Radio M (www.radio-m.net) - 21/02/2024

Malgré la suspension de manière musclée des marches populaires, le Hirak, cinq ans après son irruption, continue à susciter les craintes et les appréhensions chez les autorités. Sinon, comment expliquer cette vague d'arrestations qui a touché de nombreux activistes à la veille du cinquième anniversaire du mouvement populaire ?

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), plusieurs activistes ont été arrêtés ces derniers jours. Des mandats de dépôt, des perquisitions de domicile et des PV ont été établis à leur encontre. C'est le cas notamment de l'activiste Khadija Dahmani qui a été relâchée, après avoir été arrêtée et conduite à la sûreté de la wilaya de Chlef. Son domicile familial a été perquisitionné et son téléphone portable a été également confisqué, selon le CNLD. A Jijel, la maison familiale de l'activiste, récemment libéré, Yasser Rouibah a été perquisitionnée et son oncle Hamza Rouibah a été arrêté. Le même scénario s'est reproduit avec des militants à Bejaia, Alger, El Tarf, Bouira, Mostaghanem et dans plusieurs autres wilayas.

Ces arrestations s'ajoutent à des dizaines d'autres détenus qui croupissent en prison depuis plusieurs mois. Certains ont été condamnés, tandis que d'autres attendent toujours leur procès. Alors que d'autres encore subissent un harcèlement permanent et inexplicable. A titre d'exemple, une des figures connues du Hirak, le jeune Mohamed Tadjadit a été de nouveau placé dernièrement sous mandat de dépôt. Comme pour les fois précédentes lorsqu'il a été arrêté, les autorités judiciaires lui reprochent ses propos exprimés sur les réseaux sociaux. Sa récente vidéo sur l'équipe nationale, après son élimination, l'a conduit en prison.

Autre exemple : alors qu'il devait quitter la prison le mois de novembre 2023 après avoir purgé les condamnations liées à deux dossiers différents, le journaliste, Mustapha Bendjama, à la surprise générale dont celle de ses avocats, est maintenu en détention. « Les six mois de prison ferme qu'il a purgés sont couverts par la période de détention provisoire de huit mois de son premier dossier. Nous allons entamer les procédures légales et nécessaires pour que la loi soit appliquée et que Bendjama retrouve sa liberté », avaient affirmé ses avocats.

Visiblement sur sollicitation des autorités algériennes ou par solidarité avec le pouvoir, les autorités françaises ont interdit les marches qui devaient avoir lieu à Paris pour célébrer l'anniversaire du Hirak. Officiellement, l'interdiction est justifiée par les craintes de débordement. « En raison de risques de troubles graves à l'ordre public, le préfet de police interdit l'ensemble des manifestations prévues demain dimanche 18 février en commémoration du Chahid d'une part et en lien avec le Hirak d'autre part », avait indiqué la préfecture de police de Paris. Mais beaucoup d'observateurs estiment que c'est plutôt son éventuel impact sur l'opinion algérienne, à

quelques jours de la célébration de l'anniversaire du Hirak, qui est redouté. Car malgré un calme apparent et la répression qui ne fléchit pas, l'esprit du Hirak ne semble pas avoir totalement déserté la conscience des algériens, y compris au sein de la diaspora. D'autant que la situation autant économique que politique s'est aggravée depuis au moins deux ans. Un contexte qui alimente la colère et la contestation.

Pour l'opposant Karim Tabbou, « cette interdiction n'est en réalité qu'un cadeau politique offert pour rassurer Alger du soutien politique de Paris ». « La Françalgérie n'est nullement une vue d'esprit, c'est une réalité politico-militaire voire même un contrat de complicité scellé entre les deux parties depuis belle lurette », a estimé le militant sur son compte Facebook.

La répression comme seule réponse

Alors que les partis politiques de l'opposition peinent à activer, en raison de contraintes politico-administratives, les autorités ont dissous la plus ancienne organisation de défense des droits humains en Algérie, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), ainsi qu'une association de premier plan, le Rassemblement Action Jeunesse (RAJ). Au moins deux partis, à savoir, le Parti Socialiste des Travailleurs (PST) et le Mouvement Démocratique et Social (MDS) – politiques ont vu leurs activités suspendues.

Au chapitre économique, le pouvoir d'achat des algériens s'est dégradé de façon vertigineuse ces dernières années. Non seulement à cause des répercussions de la crise économique mondiale, conséquence de la crise sanitaire, mais aussi faute, selon les observateurs, d'une stratégie économique délivrée de la culture rentière et dépendante des hydrocarbures. Selon la plateforme serbe Numbeo, qui avait fait état des pays où vivre revient le plus cher au monde, en prenant en considération plusieurs facteurs, dont le pouvoir d'achat, le salaire moyen ainsi que les différents couts associés à la vie quotidienne (loyer, nourriture, charges…), l'Algérie est classée 15e parmi les nations africaines où le coût de la vie est le plus élevé en 2023.

Autre signe du marasme et du malaise : de nombreux étudiants et autres médecins ont quitté le pays ces derniers années. Chaque année, ils sont plusieurs centaines de médecins spécialistes et généralistes, anciens ou nouveaux diplômés, à quitter l'Algérie pour s'installer à l'étranger. Il y aurait plus de 15 000 médecins formés en Algérie qui exercent actuellement en France. En février 2022, sur 2.000 médecins étrangers retenus à l'issue de l'examen de validation des diplômes, 1.200 étaient des Algériens.

Il y'a aussi le phénomène harraga qui a repris après son extinction durant le Hirak même si la presse verrouillée ne fait pas état de son existence. En 2023, la France a expulsé plus de 17.000 étrangers sans-papiers, dont 2.562 Algériens, nationalité qui arrive en tête du classement. Selon le rapport annuel du ministère de l'Intérieur français, le nombre d'expulsions d'Algériens a augmenté de 36 % depuis 2022, passant de 1.882 à 2.562.

En maintenant la stratégie de répression, le pouvoir donne l'impression de redouter une résurrection du mouvement quand bien même celui-ci souffre d'un manque d'organisation. Entamée avec l'interdiction des marches et aidé par l'épidémie du covid, le pouvoir a, dès 2021, accentué sa répression à travers l'élaboration de nouvelles lois coercitives. C'est le cas des articles 79 et 87 bis du Code pénal, relatifs à l'atteinte à l'intégrité du territoire national et à la lutte contre le terrorisme qui sont abusivement employés pour emprisonner des militants. Il en va de même de l'Interdiction de sortie du territoire national (ISTN) qui est aujourd'hui utilisée de manière punitive pour restreindre les déplacements des défenseurs des droits humains en Algérie.

Parallèlement, une traque des activistes est menée sur les réseaux sociaux alors que les médias qui donnaient encore la parole à l'opposition ont été carrément fermés, comme Radio M dont le directeur, Ihsane El Kadi, est emprisonné depuis décembre 2022. Le journaliste a payé sa liberté de parole et son engagement en faveur de la démocratie et de la liberté de la presse au prix fort. Lors de son procès en appel, le 18 juin 2023, il a été condamné à sept ans de prison dont cinq ferme. Il s'agit de la plus lourde peine jamais infligée à un journaliste dans le pays. Mais jusqu'à quand les autorités, qui de l'avis de tous n'ont pas encore répondu aux exigences du Hirak malgré les déclarations des responsables officiels, continueront dans cette démarche de verrouillage tous azimuts alors que le pays, à la veille d'un rendez-vous électoral crucial, est confronté à de nombreux défis? Si pour l'heure aucun indice d'ouverture n'est perceptible, il reste que l'esprit du Hirak continue à imprégner la vie nationale malgré ceux qui ont décrété sa mort.

« Le Hirak n'a pas échoué» , soutient l'ex-gouverneur de la Banque d'Algérie, Abderrahmane Hadj Nacer. Pour lui, le « Hirak n'a pas échoué » parce que le pouvoir « n'a toujours pas de légitimité populaire » avait déclaré à TSA.

Parade des droits ou parade tout court ? Amnesty interpelle Alger à la veille du 5e anniversaire du Hirak

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 21/02/2024

À la veille du 5e anniversaire historique du soulèvement populaire du Hirak, Amnesty International a appelé les autorités algériennes à passer des paroles aux actes en matière de respect des libertés fondamentales. Si l'ONG salue certains *"signaux positifs"* comme l'adoption de la nouvelle Constitution en 2020, elle presse le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de garantir concrètement les droits humains.

"*La libération de tous les détenus d'opinion à l'occasion du 5e anniversaire du Hirak serait un geste fort*", a ainsi déclaré Mme Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie. "*Cette démarche est incontournable pour créer un environnement propice à l'exercice du droit à la liberté d'expression, d'association et de manifestation*".

En dépit de certaines avancées symboliques, Amnesty constate en effet que "*des manquements graves aux droits et aux libertés subsistent*". La répression du Hirak et de voix dissidentes se poursuit, écornant le vernis démocratique voulu par le régime.

L'ONG salue la libération depuis janvier 2023 d'"*au moins 107 détenus d'opinion".* Mais elle enjoint Alger à "*libérer toutes les personnes détenues pour l'exercice de leur liberté d'expression, d'opinion et d'association*", indispensable pour restaurer un climat serein.

Au-delà, Amnesty "*encourage les autorités à considérer les associations et les défenseurs des droits humains comme des partenaires*", et non comme des adversaires. *"Il est important que les autorités favorisent le dialogue et le partenariat avec la société civile dans toute sa diversité, y compris ses voix dissidentes*", argue Mme Oussedik.

La rédaction

Cinquième anniversaire du Hirak: Hommage à Mohamed Tadjadit

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 21/02/2024

Ce vingt-deux février 2024 représente le cinquième anniversaire du Hirak, cette révolution algérienne pacifique et joyeuse qui a ébranlée l'un des régimes les plus archaïques et autoritaires seulement avec le sourire et les fleurs.

Dans la lumière éclatante d'une matinée de février 2019, vibrante de joie, filles et garçons s'étaient rassemblés en nombre pour s'élever contre l'injustice et la stagnation. Autrefois, ils avaient résonné des paroles de "*La casa d'El Mouradia*" dans les stades, bravant l'autorité en place.

Le 22 février, ils avaient exigé le départ du pouvoir en place du palais présidentiel. Leurs voix s'élevaient en chants, leurs pas résonnaient en une marche déterminée, leurs visages s'illuminaient de sourires. Le monde les contemplait avec admiration. Quelle révolution magnifique, quelle jeunesse inspirante que celle du 22 février !

Et au milieu d'eux, une étoile s'était levée : Mohamed Tadjadit. La révolution l'avait enfanté et, lui, il avait transformé le Hirak en mélodie. Cinq années plus tard, Mohamed demeure debout, inébranlable. Son poème n'était pas achevé, sa plume continuait de danser. Il offre toujours sa voix au Hirak depuis sa cellule à El Harrach.

Traduction du poème Mohamed Tadjadit de l'arabe darija 2020 : « *Dites-lui* »

Dites-lui qu'ici, la justice est absente
Mais que le peuple a la parole souveraine
Ils n'ont pas voulu voir en face notre fierté

Notre pays n'est pas une marchandise à brader
Au colonialisme, nous avons opposé notre refus
Et celui qui se soumet finit par se rebeller
Dites-lui que nos femmes sont libres et dignes
Et que nous sommes des hommes, fiers de notre origine
Nous ne laisserons pas cette terre se flétrir
Aux mains des ignorants qui veulent la détruire
Qu'il fasse ce qu'il veut, qu'il nous enferme ou nous tue
Nous aurons la liberté, c'est notre dû
Eux, ils règnent encore, mais nous leur tenons tête
Nous leur crachons la vérité, sans peur ni retraite
Pour avancer, nous serons civils et solidaires
Nous la construirons ensemble, cette terre
Ce sont les paroles de Mohamed Tadjadit
De sa cellule d'El Harrach, il nous dit
O ! Mon frère, tes paroles sont gravées
Que Dieu libère tous les prisonniers
Ceux qui portent la parole de la justice.

Yacine M

L’élan populaire a barré la route au 5e mandat de Bouteflika : Il y a cinq ans, le hirak

El watan (www.elwatan-dz.com) - 22/02/2024

Photo : H. Lyès

Il y a cinq ans, jour pour jour, des millions d’Algériens descendaient dans les rues pour contester la candidature de Abdelaziz Bouteflika à un 5e mandat. Depuis ce 22 février 2019, des millions de personnes défilaient chaque vendredi dans les rues pour exprimer leur aspiration à un Etat de droit et dénoncer vigoureusement la corruption qui avait atteint des seuils intenables.

Ce soulèvement populaire a réussi, de par son ampleur inédite, à susciter l’admiration à travers le monde, comme il a été une source d’inspiration à d’autres nations éprises de démocratie. Ce mouvement était un véritable moment de communion nationale ayant mobilisé les Algériens, quels que soient leurs bord politique et catégories sociales.

Si les slogans au début des manifestations exprimaient le rejet d’un 5e mandat, la revendication populaire a évolué après l’annonce du retrait de la candidature de Bouteflika et le report de l’élection présidentielle vers une exigence d’un changement du système politique en place. Sous la forte pression populaire, Abdelaziz Bouteflika a fini par démissionner le 2 avril de la même année, après 20 ans au pouvoir.

Le 5e mandat a été la goutte qui a fait déborder le vase. Depuis son accident vasculaire cérébral (AVC) en 2013, le défunt Président déchu n’a jamais retrouvé les capacités nécessaires pour assumer ses fonctions de premier magistrat du pays. Le 4e mandat était déjà de trop étant donné que le Président était malade au point de pas pouvoir faire sa campagne électorale.

Durant ce mandat, ses activités étaient réduites à quelques rares apparitions, qui avaient pour but de rassurer sur le fait qu’il était vivant. La diplomatie algérienne dont il détenait le monopole avant pâti de cette situation, faisant perdre à l’Algérie son influence dans tous les espaces où elle était intégrée : africain, arabe et méditerranéen, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral.

Au plan interne, il y avait une paralysie dans tous les domaines au moment où il était nécessaire de lancer les réformes structurelles et profondes pour faire face à la crise multidimensionnelle qui frappait le pays.

Ce contexte a été propice à l'émergence d'une oligarchie politico-financière qui avait le contrôle sur tout l'appareil étatique et qui avait favorisé la généralisation de la corruption. Cette situation alimentait la colère populaire. Les actions de protestation se multipliaient sur tout le territoire national.

Des émeutes, des manifestations corporatistes faisaient l'actualité quotidienne des dernières années du règne de Bouteflika.Le pays était dans une impasse et l'absence de réactions, autre que la répression, à ces nombreux actes de protestation suscitait des questionnements légitimes sur où était situé le vrai centre du pouvoir. Clairement pas aux mains du Président grabataire et impotent.

Tous les facteurs étaient réunis pour le déclenchement de ce soulèvement populaire unique et pacifique. Inéluctablement, le hirak marquait un tournant décisif et historique dans la vie de la nation.

Mokrane Aït Ouarabi

Algérie. Cinq ans après le mouvement de protestation du Hirak, la répression continue sans relâche

Amnesty International (www.amnesty.org) – 22/02/2024

Les autorités algériennes continuent de réprimer les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique cinq ans après le début du mouvement de protestation du Hirak, a déclaré Amnesty International le 22 février 2024, en ciblant les voix critiques et dissidentes, qu'il s'agisse de manifestant·e·s, de journalistes ou de personnes exprimant leurs opinions sur les réseaux sociaux.

Après l'arrêt du mouvement de protestation du Hirak en raison du COVID-19 en 2020, les autorités algériennes ont intensifié leur répression de la dissidence pacifique. Des centaines de personnes ont été arrêtées et placées en détention de façon arbitraire. Des dizaines de manifestant·e·s pacifiques, de journalistes, de militant·e·s et de défenseur·e·s des droits humains continuent de languir derrière les barreaux pour avoir critiqué les autorités.

« Il est tragique de constater que, cinq ans après que de courageux Algériens et Algériennes soient descendus dans la rue en masse pour exiger des changements et des réformes politiques, les autorités continuent de mener une campagne de répression glaçante », a déclaré Heba Morayef, directrice régionale d'Amnesty International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

« Les autorités algériennes doivent libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leurs droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association. Elles doivent veiller à ce que les défenseur·e·s des droits humains, les journalistes, les militant·e·s, les syndicalistes et d'autres puissent exercer leurs droits et exprimer librement leurs opinions critiques sans craindre des représailles.

« Les autorités algériennes doivent faire du cinquième anniversaire du mouvement de protestation du Hirak un tournant en mettant fin à ce climat de répression et en ordonnant la libération

immédiate des personnes détenues arbitrairement, ainsi qu'en autorisant la tenue de manifestations pacifiques. Les autorités doivent également mettre fin au harcèlement des opposant·e·s et des personnes considérées comme critiques et réformer des textes législatifs clés, notamment en abrogeant les dispositions vagues et trop générales qui ont été utilisées pour réprimer les droits humains. »

<<

Les autorités algériennes doivent libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leurs droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association. Elles doivent veiller à ce que les défenseur·e·s des droits humains, les journalistes, les militant·e·s, les syndicalistes et d'autres puissent exercer leurs droits et exprimer librement leurs opinions critiques sans craindre des représailles.

Heba Morayef, directrice régionale d'Amnesty International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Complément d'information

Le mouvement de protestation du Hirak a débuté en février 2019, lorsque des manifestations de grande ampleur essentiellement pacifiques ont eu lieu dans toute l'Algérie contre le président de l'époque, Abdelaziz Bouteflika. Ces dernières années, les revendications des manifestant·e·s ont évolué à mesure qu'ils et elles réclamaient des réformes politiques et davantage de libertés.

Depuis mai 2021, les autorités font obstacle aux manifestations, exigeant désormais une notification préalable pour chacune d'entre elles. Elles ont également intensifié la répression de l'espace civique et le musèlement de la dissidence, arrêtant des dizaines de personnes, dont des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des personnes lanceuses d'alerte et des personnes s'exprimant en ligne ou participant à des manifestations pacifiques.

En septembre 2023, Amnesty International a lancé une campagne pour réclamer la libération de dizaines de détenu·e·s. Parmi eux, Slimane Bouhafs, un militant amazigh emprisonné en septembre 2021 et dont la condamnation a été confirmée en appel l'année dernière, a été condamné à trois ans de prison et à une amende pour « atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Mohamed Tadjadit, appelé le « poète du Hirak », en fait également partie. Il a été placé en détention dans le cadre de quatre affaires distinctes entre 2019 et 2022, toutes pour sa participation à des manifestations pacifiques ou pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Il a de nouveau été arrêté en janvier 2024.
En octobre 2023, la Cour suprême algérienne a rejeté deux appels interjetés par les avocats d'Ihsane El Kadi, un journaliste indépendant, confirmant sa condamnation à sept ans de prison, pour des accusations liées à son travail de journalisme.

À plus d'une occasion, le président algérien a accordé des grâces et des mesures de clémence à des milliers de personnes prisonnières et détenues, dont quelque 160 détenu·e·s et prisonniers·ères liés au mouvement du Hirak en février 2021 et avril 2022, selon les médias. Selon le Comité national pour la libération des détenus, les autorités algériennes ont libéré 107 autres personnes détenues en lien avec le mouvement du Hirak depuis janvier 2023.

Cinq ans après le Hirak, « la répression de la dissidence se poursuit », affirme Amnesty

L'orient-Le jour (www.lorientlejour.com) – 22/02/2024

Une manifestation à Alger, le 21 mars 2021. Photo d'archives AFP

Les autorités algériennes continuent de « réprimer les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique », en « ciblant les voix critiques de la dissidence », cinq ans après les manifestations pro-démocratie du Hirak, a dénoncé jeudi l'ONG Amnesty International.

Dans un rapport sur les cinq ans écoulés, l'organisation demande de « libérer immédiatement et sans conditions toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association ».

Basé sur des témoignages de détenus, de familles et d'avocats, le rapport affirme que « les autorités algériennes ont intensifié leur répression de la dissidence pacifique » après la fin du mouvement début 2020, à cause de l'épidémie de Covid-19 et d'une interdiction de rassemblements.

Des centaines d'arrestations avaient eu lieu pendant le Hirak et « des dizaines de manifestants pacifiques, de journalistes, de militants et de défenseurs des droits humains continuent de croupir derrière les barreaux pour avoir critiqué les autorités », a déploré Amnesty.

« C'est une tragédie que cinq ans après que de courageux Algériens soient descendus massivement dans la rue pour exiger des changements politiques et des réformes, les autorités continuent de mener une campagne de répression effrayante », a déclaré Heba Morayef, directrice d'Amnesty International pour la région Moyen-Orient et Afrique du nord.

Demandant que les manifestations pacifiques soient de nouveau autorisées, l'ONG a appelé à « mettre fin au harcèlement des opposants et des voix critiques » et à « réformer » plusieurs lois (sur

les fausses informations, la réception de fonds étrangers ou sur le terrorisme), aux « dispositions vagues et trop larges qui ont été utilisées pour réprimer les droits humains ».

« Les autorités algériennes mènent une offensive soutenue contre les médias indépendants et toutes les voix critiques, souvent au moyen d'accusations forgées de toutes pièces comme la diffusion de fausses informations ou l'outrage à l'égard de fonctionnaires », a ajouté l'ONG.

Elle cite notamment le cas d'Ihsane El Kadi, propriétaire des médias indépendants Radio M et Maghreb Emergent, condamné en octobre à sept ans de prison dont cinq ferme « sur la base d'accusations liées à son activité de journaliste, en violation de son droit à la liberté d'expression».

Le Hirak avait démarré en février 2019 par des manifestations pacifiques s'opposant à une cinquième candidature du président Abdelaziz Bouteflika (déchu en avril 2019 et décédé en septembre 2021), avant de s'élargir à des revendications de réformes politiques et de libertés accrues.

AFP

En Algérie, que sont devenues les figures du Hirak cinq ans après ?

Jaune Afrique (www.jeuneafrique.com) – 22/02/2024

Abdelouaheb Fersaoui, Karim Tabbou, Mohamed Tadjadit, Abdelkrim Zeghileche, Brahim Laalami… En 2019, ils faisaient partie de ces anonymes dont les noms ont émergé avec le mouvement du Hirak. Un engagement qui leur a coûté cher, mais qu'aucun d'entre eux ne regrette aujourd'hui.

Manifestation durant le mouvement du Hirak, à Alger, en mars 2021. © Farouk Batiche/dpa via Zuma Press/REA

Il y a cinq ans, le 22 février 2019, naissait en Algérie un mouvement de contestation inédit qui allait conduire à la démission du président Bouteflika après vingt ans de règne. Ce jour-là, malgré l'interdiction de manifester en vigueur depuis dix-huit ans, des millions d'Algériens ont investi la rue dans les grandes villes pour exprimer leur rejet d'un possible cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika, après des appels lancés sur les réseaux sociaux.

Mais depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Étouffé par les restrictions sanitaires, ciblé par le régime et miné par des dissensions idéologiques internes et des difficultés à évoluer vers de nouvelles formes d'expression et d'organisation, le mouvement de contestation s'est essoufflé. Mais certains de ses visages connus n'ont pas pour autant renoncé au changement.

Abdelouaheb Fersaoui qui dirigeait le Rassemblement actions jeunesse (RAJ), une organisation à la pointe de la contestation populaire, jusqu'à sa dissolution en février 2023, était l'un de ces visages. En dépit des incertitudes qui planent sur le pays à moins de dix mois du prochain scrutin présidentiel, il n'abandonne pas sa quête d'une solution pour redynamiser la mobilisation.

« Un rapport de force inédit »

En octobre 2019, ce quadragénaire a été arrêté. Il a purgé sept mois de détention pour « atteinte à l'intégrité du territoire et incitation à la violence » avant d'être libéré en mai 2020, après sa condamnation en appel à un an de prison, dont six mois avec sursis. Sous la direction d'Abdelouaheb Fersaoui, le RAJ a ensuite pesé dans l'organisation de la conférence qui a réuni, en

2021, un grand nombre d'acteurs, politiques et de la société civile, actifs dans le mouvement populaire de contestation pour capitaliser sur les deux ans du Hirak, susciter la jonction des énergies et sortir avec une feuille de route. L'échec de cette initiative n'a pas entamé sa détermination d'en découdre avec le régime.

« Le Hirak a constitué un rapport de force inédit dans la rue qui a duré des années, mais qui n'a pas été accompagné par un prolongement politique. Le résultat est visible aujourd'hui, avec la remise en cause des acquis démocratiques arrachés par des luttes précédentes », confie-t-il à Jeune Afrique. La commémoration du cinquième anniversaire de la contestation populaire, qui coïncide avec les préparatifs du scrutin présidentiel prévu en fin d'année, présente selon lui une opportunité pour « créer un rapport de force qui peut mobiliser politiquement le peuple, à condition que la classe politique envoie un signe d'espoir. Un front, le plus large possible, peut-être constitué autour de ce rendez-vous électoral, non pour soutenir l'agenda du pouvoir ou pour rejeter en bloc ces élections, mais pour ouvrir un débat en exigeant des préalables à une vie politique normale et les conditions du suffrage universel qui sont aussi des mesures d'apaisement. À commencer par la libération des détenus politiques et d'opinion et leur réhabilitation. »

« Insensible à la contrainte judiciaire »

Sur ce point, les autorités algériennes ne semblent pas disposées à lâcher prise. Mi-février 2024, Karim Tabbou, un visage tout aussi populaire du Hirak, s'acquittait pour la énième fois de son obligation de signature hebdomadaire sur le registre de contrôle judiciaire. Lui aussi a été détenu pendant neuf mois dans le cadre de son implication dans le mouvement de contestation populaire, avant de bénéficier d'une libération conditionnelle en juillet 2020. En décembre de la même année, il a été condamné en appel à un an avec sursis. Une sentence qui lui a permis de ne pas retourner en prison. Mais depuis mai 2023, le militant politique, qui fêtera en juin prochain ses 50 ans, est à nouveau sous contrôle judiciaire.

« L'opinion publique doit savoir que cette procédure bureaucratico-judiciaire m'a été injustement infligée à la suite de ma participation à un débat politique sur la chaine El-Margharibia », affirme Karim Tabbou. Porte-parole de l'Union démocratique et sociale (UDS), un parti non agrée, il avait alors violemment critiqué le régime algérien. « Généralement, le contrôle judiciaire est ordonné par le juge pour surveiller la personne durant la période d'instruction, pour s'assurer qu'elle ne prenne pas la fuite et qu'elle n'entreprend rien de nature à nuire à l'enquête, à supprimer les preuves ou à contacter des témoins pour les influencer. Dans mon cas, c'est une émission télévisée accessible sur le site de la chaîne. Donc la raison la plus plausible de la mesure qui m'est imposée est de faire en sorte que je me lasse de ce combat et de cet engagement. Ils se trompent entièrement », promet l'homme politique qui assure être insensible à cette contrainte judiciaire.

« Le peuple a fait ce qu'il avait à faire »

Retour à la case prison, en revanche pour Mohamed Tadjadit surnommé, « le poète de la révolution », en raison de ses textes qu'il déclamait dans les rues d'Alger lors des marches hebdomadaires, et sur la Toile. Cela lui a valu un an d'incarcération pour « atteinte à l'intérêt

national avec interdiction de s'exprimer » en 2019. Mais il a continué à parler. Son dernier live sur la débâcle de l'équipe nationale de football à la Coupe d'Afrique des nations lui a coûté un nouveau placement sous mandat de dépôt, ordonné par le juge d'instruction du tribunal de Rouiba. Décision confirmée, le 18 février 2024, par la chambre d'accusation près la cour d'Alger.

L'ancien détenu du Hirak, Abdelkrim Zeghileche, directeur de la webradio, Sarbacane, aujourd'hui fermée par les autorités, a choisi, lui, de rejoindre le parti politique de l'ex-magistrate Zoubida Assoul, l'Union pour le changement et le progrès (UCP). Une formation politique qui plaide en faveur d'une candidature consensuelle de l'opposition au prochain scrutin présidentiel. Abdelkrim Zeghileche pense que c'est à cause de la radicalisation de certains de ses membres que le Hirak a échoués. « Le peuple algérien a passé deux années dans la rue. Il a fait ce qu'il avait à faire. Demandez des comptes et méfiez-vous de ceux qui ont délibérément empêché l'organisation et la transformation de cette énergie en offre politique », ne cesse-t-il de clamer.

Quant à Brahim Laalami, un tailleur sorti seul à Bordj Bou Arreridj quelques jours avant les marches de contestation du 22 février 2019 en brandissant une grande pancarte contre la candidature à un cinquième mandat de Bouteflika, il est toujours en cellule et ne devrait la quitter qu'en 2031. Sauf s'il bénéficie, comme dans le cas de son incarcération en 2020 pour « offense au président » et « atteinte à corps constitué », d'une réduction de peine. Face à la pression qui pesait sur lui, Laalami a tenté de fuir le pays sur une embarcation de fortune en juin 2021. Mais il a été refoulé par les garde-côtes espagnols. En août 2023, il est condamné à huit ans de prison pour trafic de stupéfiants, accusation qu'il rejette et contre laquelle il a enchaîné, depuis, les grèves de faim.

Ayline Bentaleb

Hirak : Amnesty appelle à la libération des détenus d'opinion

Radio M (www.radio-m.net) - 22/02/2024

A l'occasion du 5e anniversaire du Hirak l'organisation non gouvernementale, Amnesty International Algérie, a appelé ce jeudi 22 février 2024, dans un communiqué, les autorités algériennes à libérer toutes les personnes détenues pour l'exercice de leur liberté d'expression, d'opinion et d'association.

Pour Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie, « la libération de tous les détenus d'opinion à l'occasion du 5e anniversaire du Hirak serait un geste fort ». « Cette démarche est incontournable pour créer un environnement propice à l'exercice du droit à la liberté d'expression, d'association et de manifestation par toutes les algériennes et tous les algériens. » a déclaré la responsable.

L'organisation appelle également à la mise en œuvre effective du système national de protection des droits humains, comme elle encourage les autorités à considérer les associations et les défenseurs des droits humains.

Amnesty « exhorte également les autorités algériennes à promulguer les nouvelles lois, notamment celles relatives aux associations et aux manifestations, en adéquation avec les amendements constitutionnels et les standards internationaux pour protéger les défenseurs des droits humains dans l'exercice légitime de leur mission » note le communiqué.

Hirak : vague d'arrestations d'activistes dans plusieurs wilayas

Radio M (www.radio-m.net) - 22/02/2024

Alors que la commémoration du cinquième anniversaire du Hirak se limite aux interventions et hommages sur les réseaux sociaux, les autorités algériennes procèdent à une vague d'arrestation d'activistes politiques. Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), plusieurs activistes ont été arrêtés ces derniers jours. Certains sont encore en garde à vue.

Hier vers 17H, l'ex détenu d'opinion Zahir Moulaoui a appelé sa famille pour l'informer de son arrestation et du fait qu'il est placé en garde à vue au commissariat centrale de la wilaya de Bejaia. Selon le CNLD, l'activiste Malek Sebahi a été également placés en garde à vue en attendant leur présentation devant le procureur de la république

A la veille de cet anniverssaire, Chouaib Kebaili est également maintenu en garde à vue au commissariat central de la wilaya d'Annaba, il a été arrêté par la police au centre-ville d'Annaba, alors que son domicile familial a été perquisitionné quelques heures auparavant.

L'activiste Khadija Dahmani quant à elle a été condamnée hier 21 février 2024, par le tribunal de Chlef à 18 mois de prison ferme et à une amende. Quelques jours avant, « son domicile familial a été perquisitionné et son téléphone portable a été également confisqué » a indiqué le CNLD.

A Jijel, la maison familiale de l'activiste, récemment libéré, Yasser Rouibah a été perquisitionnée et son oncle Hamza Rouibah a été arrêté. Le même scénario s'est reproduit avec d'autres militants à Bejaia, Alger, El Tarf, Bouira, Mostaghanem et dans plusieurs autres wilayas. Selon le CNLD, la plupart de ces activistes sont arrêtés pour leurs opinions exprimées notamment sur les réseaux sociaux.

C'est le cas d'une des figures connues du Hirak, le jeune Mohamed Tadjadit qui a été de nouveau placé sous mandat de dépôt. Comme pour les fois précédentes lorsqu'il a été arrêté, les autorités

judiciaires lui reprochent ses propos exprimés sur les réseaux sociaux. Sa récente vidéo sur l'équipe nationale, après son élimination, l'a conduit en prison.

Algérie : 5 années de contestation, le rétrécissement de l'espace civique s'étend au-delà de la rive sud de la Méditerranée

Radio M (www.radio-m.net) - 23/02/2024

Depuis cinq ans et le début du mouvement de protestation du Hirak, les défenseur·es des droits humains et les activistes font face à une répression de grande ampleur, les poussant parfois à l'exil. Dans ce contexte, les organisations signataires, dont la FIDH et l'OMCT dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains, expriment leur inquiétude et appellent à la fin de cette répression, exhortant les autorités algériennes à respecter les droits fondamentaux consacrés. Elles enjoignent par ailleurs les autorités françaises à mettre fin au harcèlement des militant·es présent·es sur leur territoire et à garantir la liberté d'expression..

22 février 2024. Il y a cinq ans, le 22 février 2019, la population en Algérie s'est mobilisée de manière spontanée et pacifique pour exiger un changement démocratique. Descendant dans les rues d'Alger et d'autres villes du pays, elle protestait contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika, président en exercice, à un cinquième mandat. Même après son retrait, le mouvement de contestation n'a pas perdu de son élan, élargissant ses revendications pour la refonte profonde du régime, en quête d'un « État civil et non militaire », d'une « transition démocratique indépendante du système clanique mafieux », ainsi que d'une « Algérie libre et démocratique ».

Bien que la pandémie de la Covid-19 ait momentanément mis un frein aux manifestations à partir de mars 2020, la mobilisation a repris en février 2021 avant de connaître un déclin définitif, en partie dû aux efforts concertés des autorités pour réprimer le mouvement, pourtant pacifique.

Le harcèlement policier et l'intimidation des activistes, en particulier de celles et ceux qui osent critiquer les discours et politiques du gouvernement, sont incessants. Les forces de sécurité les surveillent et les menacent, créant un climat de terreur qui risque d'être fatal à l'activité de défense des droits humains. Dans certains cas extrêmes, des activistes sont même confronté·es à des violences physiques, voire à de la torture, compromettant leur sécurité, leurs intégrités physiques et leur capacité à poursuivre leur révolution.

L'instrumentalisation de la justice par la police politique en Algérie constitue la clé de voûte de cette répression. Le pouvoir judiciaire s'appuie régulièrement sur des dispositions légales

ambiguës pour soumettre les militant·es des droits humains à des procès injustes et les maintenir sous son joug, bafouant ainsi le droit à un procès équitable.

Les autorités s'appuient sur des accusations telles que la « déstabilisation de la sécurité de l'État », « atteinte à l'unité nationale », la « perturbation de l'ordre public », privant fréquemment des individus de leur liberté sans transparence ni procédure régulière. Cette pratique viole non seulement les droits fondamentaux des activistes, mais perturbe gravement leurs efforts pour plaider en faveur d'un changement démocratique effectif.

L'organisation et la participation à des rassemblements pacifiques demeurent aussi un défi majeur pour les activistes en Algérie. Les obstacles bureaucratiques pour obtenir des autorisations à manifester, associés à la présence excessive de la police lors des rassemblements approuvés, portent atteinte à la liberté de réunion pacifique, fondamentale à toute démocratie. Actuellement, toute forme de manifestation pacifique opposée au régime militaire est interdite. Preuve en est, les moindres tentatives de sortie militante sont réprimées et leurs meneur·ses arrêté·es.

De plus, les rapports de torture et de mauvais traitements dans les établissements de détention dressent un tableau sombre des conditions auxquelles sont confronté·es les activistes. De telles violations portent atteinte à la dignité des individus et contreviennent au droit international des droits humains, soulignant le besoin urgent de réformes et de responsabilité au sein de ces institutions.

A ce jour, les prisons algériennes comptent des dizaines de détenus d'opinion, à l'exemple de Mohad Gasmi qui n'a pu assister à l'enterrement de son père décédé récemment. D'autres militants sont la cible d'arrestations arbitraires. C'est le cas, notamment, de Mohamed Tadjadit, interpellé chez lui à Alger, le 31 janvier 2024.

Les autorités algériennes utilisent de manière abusive tout l'arsenal législatif restrictif à leur disposition afin de museler la société civile et de faire taire toutes les voix dissidentes et critiques en recourant à divers moyens pour faire obstacle au libre exercice des droits à la liberté d'association et de réunion, tels que la dissolution arbitraire d'associations, l'arrestation et les poursuites judiciaires à l'encontre de leurs dirigeant·es et de leurs membres, ou encore la répression violente et l'empêchement physique des manifestations pacifiques par de très massifs déploiements policiers et parfois par une répression violente.

Par ailleurs, les activistes algérien·nes ont été davantage contraint·es à fuir leur pays en raison de la persécution qu'ils et elles subissent par les autorités. Car l'asile est parfois devenu un recours inévitable, le droit à une procédure d'asile équitable et adéquate, avec la garantie que les demandes des activistes algérien·nes en quête de refuge soient soigneusement évaluées, est aujourd'hui fondamental. En particulier, il existe des rapports alarmants mettant en lumière le manque de protection des réfugié·es et demandeur·euses d'asile algérien·nes, y compris en Tunisie, qui font constamment face à la menace d'une détention arbitraire et d'un renvoi forcé vers les dangers qu'ils et elles ont fui.

Le 16 février 2019, les manifestations de Kherrata ont constitué l'élément déclencheur direct du Hirak. Le lendemain, cette dynamique libératrice s'est étendue même sur l'autre rive de la Méditerranée. Ainsi, les militant·es et les organisations de la diaspora vivent au rythme des abus

et de la répression injustes et injustifiés des rassemblements et marches qu'elles organisent en France, et plus précisément à Paris, dans le but de revendiquer une transition démocratique indépendante en Algérie.

C'est ainsi que les rassemblements du dimanche à la place de la République, devenus au fil du temps la seule issue des défenseur·es des droits humains algérien·nes exilé·es en France pour revendiquer un droit légitime, celui de la démocratie en Algérie, sont réprimés par la préfecture de
police de Paris qui a pris des arrêtés d'interdiction. Bien que ces décisions aient été censurées par le juge des référés administratifs, l'administration persiste à réduire au silence les manifestations et à éprouver d'autres techniques, dont une inédite : des arrêtés ont été pris pour interdire de dépasser 81 décibels à 10 mètres du rassemblement, ce qui correspond à une personne parlant fort sans micro. Les verbalisations pleuvent contre les organisateur·ices.

Des violences ont également été exercées par des policiers contre les organisateurs de ces rassemblements, leur matériel a été confisqué plusieurs fois et des poursuites judiciaires ont été introduites devant le tribunal de police contre les militant·es et les participant·es.

Dans ce contexte délétère, qui rappelle les efforts de « désertification » de toute voix dissidente sur les deux rives, à l'approche de l'élection présidentielle prévue en 2024 en Algérie, et en l'absence de toute garantie structurelle pour superviser l'organisation du scrutin présidentiel et d'une ouverture du champ politique et médiatique susceptible de permettre une confrontation des idées qui offrirait aux Algérien·nes la possibilité de faire leur choix librement, la persistance aux recours à un arsenal juridique liberticide, comme l'article 87 bis du Code pénal, constitue une épée de Damoclès au-dessus de la tête des acteur·ices de l'espace civique.

Les organisations et les associations signataires :

• Expriment leur profonde inquiétude face au contexte extrêmement hostile dans lequel la société civile algérienne des deux rives se voit contrainte d'opérer, ainsi que face aux attaques systématiques des autorités contre les droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression en Algérie, lesquelles s'intensifient à l'approche des dates de l'élection présidentielle ;

• Appellent les autorités algériennes à mettre un terme à cette politique répressive, ainsi qu'à tout acte de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre des défenseur·es des droits humains et des organisations de la société civile. Elles demandent également à garantir que ces acteur·ices puissent mener leurs activités légitimes de défense des droits humains en toute liberté, sans entrave ni crainte des représailles ;

• Appellent les autorités algériennes à se conformer à leurs engagements internationaux en matière de droits humains et à garantir en toutes circonstances les droits aux libertés d'association, de réunion et d'expression, consacrés notamment dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

• Appellent les autorités françaises à mettre un terme au harcèlement, aux poursuites, à la violence et à toutes sortes d'entraves concertées (avec Alger) à l'exercice de la liberté d'expression des militant·es présent·es en France.

Discriminations envers les militantes féministes : la colère monte

Radio M (www.radio-m.net) - 24/02/2024

À quelques semaines de la Journée internationale des droits des femmes, de nouveaux cas de discrimination viennent assombrir le combat pour l'égalité en Algérie.

Deux présidentes d'associations féministes font l'objet de poursuites judiciaires, s'ajoutant à d'autres militants déjà ciblés. Bien que les motifs exacts restent inconnus, ces procédures suscitent l'inquiétude. Elles rappellent les intimidations subies par celles qui osent dénoncer les abus et réclamer l'application des droits fondamentaux.

Autre fait aggravant : dans la région d'Adrar, un appel d'offres exclut explicitement les femmes ingénieures des postes à pourvoir, en totale contravention avec les lois sur l'égalité professionnelle.

Face à ces entraves persistances, la colère des associations féministes ne cesse de monter. Elles dénoncent des pratiques "arbitraires" indignes, visant à bâillonner la voix des femmes et leur accès légitime à l'emploi.

Algérie: 5 ans de prison pour un documentaire sur la laïcité

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 06/02/2024

Le tribunal de Béjaïa, à l'Est du pays, a prononcé jeudi de lourdes peines de prison à l'encontre de Lamine Medouren et de quatre autres personnes impliquées dans un projet avorté de documentaire intitulé "*Je suis laïc algérien*".

Lamine Medouren, cinéaste amateur de 30 ans, écope de 5 ans de réclusion ferme. Ses coaccusés écopent d'un an ferme et seront libérés le 5 mars prochain. Des peines assorties d'amendes salées et de privation des droits civiques ont également été prononcées, rapporte le site Al Hogra.

Ces sanctions draconiennes sanctionnent la réalisation sans autorisation d'un film traitant d'un sujet sensible, « *le financement du projet par une fondation étrangère* » et « *des liens supposés avec une organisation indépendantiste* » classée terroriste par Alger.

Arrêtés il y a un an puis placés en détention provisoire, les accusés nient cependant farouchement toute velléité subversive. Ils affirment que leur documentaire avait une visée purement philosophique et entendait promouvoir la liberté de conscience dans le respect de la loi, en vain. Pour le parquet qui a requis 10 ans d'emprisonnement, le verdict ne souffre d'aucune indulgence, même si les versions divergent sur le degré d'implication des mis en cause. Cette affaire illustre une fois de plus la grande nervosité du régime face à toute initiative jugée critiquable, fût-elle culturelle ou artistique.

La lourdeur des sanctions tranche singulièrement avec les peines habituellement prononcées pour des actes autrement plus répréhensibles. Elle témoigne de la frilosité des autorités dès qu'il s'agit d'aborder certains sujets sociétaux encore tabous.

Sophie K.

Algérie: le Hirak étouffé par la répression, cinq ans après le début de la révolte

Radio France Internationale (www.rfi.fr)- 25/02/2024

En Algérie, il y a cinq ans naissait le Hirak. Ce mouvement de contestation né en février 2019 a conduit à la démission de l'ancien président Abdelazziz Bouteflika. Cinq ans après, les manifestations de rue se sont éteintes et l'espoir du changement a été étouffé. C'est le constat d'Amnesty international.

Des manifestants participent à Alger, à une manifestation pour marquer le deuxième anniversaire du Hirak, le mouvement de protestation de masse qui réclame un changement politique en Algérie, le 22 février 2021. © REUTERS / Ramzi Boudinar

Dans un communiqué publié cette semaine, Amnesty international dénonce « une répression sans relâche » contre les militants de Hirak et accuse les autorités algériennes de « réprimer les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ». Certes, Alger a fait quelques concessions en libérant une centaine de détenus, mais pour Amjad Namin, directeur régional adjoint d'Amnesty pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, joint par Christina Okello de la rédaction Afrique, le tableau reste sombre.

« Malheureusement, il n'y a pas beaucoup de raisons de se réjouir. Nous avions eu de grands espoirs pour l'Algérie, au moment de la nouvelle Constitution en 2020. Elle disait beaucoup de choses positives sur le respect de la liberté d'expression et nous espérions ardemment que cela serait traduit dans la loi. Malheureusement, encore aujourd'hui, les gens continuent à être arrêtés simplement pour vouloir manifester. Les lois antiterroristes sont utilisées contre eux pour étouffer la moindre dissidence.

Il y a peut-être des signes d'ouverture de la part des autorités, mais il ne faut oublier qu'il y a beaucoup de gens encore en prison, simplement pour avoir demandé des réformes politiques. Prenez le cas de Mohamed Tadjadit, appelé le "poète du Hirak". Il a été emprisonné simplement

pour avoir organisé et filmé une réunion. Il y a aussi le journaliste Ihsane El Kadi, emprisonné simplement pour avoir publié des informations dans son journal.

On n'a pas besoin de dire des choses dérangeantes pour être arrêté. Il suffit juste que ce soit quelque chose que les autorités n'aiment pas.»

En juin 2023, la cour d'appel d'Alger a alourdi une peine infligée au patron de presse Ihsane El Kadi, en le condamnant à sept ans de prison, dont cinq ans ferme. En première instance, M. El Kadi, poursuivi pour « financement étranger de son entreprise », avait écopé le 2 avril de cinq ans de prison dont trois ans ferme.

Le 22 février 2019 débutait en Algérie un important mouvement de contestation, d'abord contre la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat, puis contre le système au pouvoir. Le Hirak a abouti au départ de l'ancien chef de l'État (décédé en septembre 2021), après vingt ans à la tête du pays. L'élection présidentielle contestée organisée fin 2019, qui a vu l'arrivée au pouvoir d'Abdelmadjid Tebboune, n'a pas mis un coup d'arrêt aux contestations. Ces marches pacifiques s’arrêtent en mars 2020, en raison de la pandémie de coronavirus. Après près d'une année d'interruption, de nouvelles manifestations ont lieu au printemps 2021, mais sans l'ampleur des années précédentes en raison de la répression.

RFI

Lourde réquisition contre le militant Lyes Sellidj

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 26/02/2024

Le parquet près le tribunal de Sidi M'hamed, Alger, a requis, le 25 février, 08 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende à l'encontre du détenu d'opinion, Lyes Sellidj. Arbitraire. Insupportable injustice.

Chape de silence est tombée sur le tribunal de Sidi M'hamed au prononcé de cette lourde réquisition. Le verdict est attendu pour le 3 mars 2024.

La chambre d'accusation près de la cour d'Alger a statué le 13 novembre 2023 en confirmant la décision de juge d'instruction près du tribunal de Sidi M'hamed de placer l'ex-détenu d'opinion, Lyes Sellidj, en détention provisoire.

L'ex-détenu d'opinion, Lyes Sellidj, a été présenté le 23 octobre dernier devant le procureur près du tribunal de Sidi M'hamed, Alger, puis devant le juge d'instruction qui a ordonné son placement en détention. Il restera plusieurs jours en détention. Il n'a pas été présenté alors qu'il a été arrêté le 19 octobre 2023 en marge des manifestations organisées en solidarité avec le peuple palestinien.

Il est maintenu en garde à vue à la sûreté de wilaya d'Alger. Liès Sellidj a quitté la dernière fois la prison le 04 juillet 2023. Le voilà donc encore une fois avec un risque de condamnation à la prison.

Ils sont près de 260 prisonniers d'opinion en Algérie. Le régime de Tebboune ne ménage pas ses efforts à faire taire toutes les voix impertinentes. Une chape de plomb inédite plonge le pays depuis 2020 dans un coma généralisé.

Avec le Cnld

Tribunal de Dar El Beida : des détenus d'opinion d'Aflou quittent la prison

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 26/02/2024

Les 12 détenus d'opinion d'Aflou ont été condamnés pour le délit « d'atteinte à l'unité et à la sécurité nationale ». Il s'agit d'Ahmed Ouarnoughi, de Mohamed Boudrina, de Belkacem Guerad, de Kara Belkacem, qui sont en détention à la prison d'Aflou pour un autre dossier, ainsi que de Younes Ouarnoughi, de Soudani Hattak, de Mohamed Zine El Dine Hamidi, Mohamed Islam Kouidri, Youcef Tiaaibia, d'Abdelkader Aissi, et d'Atta Allah Denaka, détenus à la prison d'El Harrach.

Mohamed Zine El Dine Hamidi a été condamné à 3 ans de prison ferme et à 50 000 dinars d'amende, alors que les autres, à 3 ans de prison, dont une année avec sursis, et à 50 000 dinars d'amende. Ils ont été acquittés de toutes les autres accusations.

L'ex-détenu d'opinion, Abdelhamid Hakmi , a écopé d'une année de prison avec sursis.

20 ans de prison ferme par contumace contre Mohamed Abdeldjabar Aissaoui et Khalil Abed Ibrahimi. Il est à signaler que ce dernier a été libéré le 27 avril 2022 pour des raisons médicales : il a perdu la raison. Tous quitteront la prison à l'exception de Mohamed Zine El Dine Hamidi et ceux qui sont sous mandat de dépôt dans l'autre dossier, à Aflou.

Rappelons que le parquet près le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida a requis 10 ans de prison ferme à l'encontre de tous les accusés.

Il y a près de 260 prisonniers d'opinion en Algérie. Des milliers d'autres sont soit sous Interdiction de quitter le territoire national ou sous la surveillance de la police.

Avec Cnld

CODE PÉNAL : Le projet de loi adopté par les deputes

Le soir d'Algérie (www.lesoirdalgerie.com) – 27/02/2024

Les membres de l'Assemblée populaire nationale ont, à l'exception de ceux du Mouvement de la société pour la paix qui se sont abstenus, adopté, hier lundi, le projet de loi portant code pénal. Mohammed K. - Alger (Le Soir) - Ils étaient 202 députés à être présents, hier lundi, à la plénière consacrée au vote du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 et portant code pénal. Un vote auquel ont également pris part 77 autres parlementaires de la Chambre basse du Parlement qui ont accordé des procurations à des collègues.

Un texte qui a été avalisé, donc, par les présents à l'exception des députés du Mouvement de la société pour la paix, les seuls à avoir exprimé, lors des débats, des réserves et des réticences à l'égard de certaines dispositions de ce texte.

Une adoption dans la forme retenue par la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée dans son rapport complémentaire qui n'a retenu, pour rappel, que 17 propositions d'amendement sur les 67 émises dont deux ont trait à deux nouvelles dispositions. Il s'agit pour la première proposition acceptée de celle émise par un député indépendant et qui punit quiconque profère des insultes dans l'espace public. Un nouvel article qui, dans sa version retenue, propose une peine d'emprisonnement de six mois et une amende de 50 000 dinars à 100 000 dinars contre ceux qui profèrent des obscénités dans l'espace public.

Aussi, l'article 175 bis s'est vu renforcé par un nouveau paragraphe qui prévoit une punition de tous ceux qui aident ou tentent de faciliter la fuite ou la tentative de fuite d'une personne du territoire national de manière illégale. Et pas que cela puisque la commission a proposé les articles 63 bis et 63 bis 1 qui traitent des actes d'espionnage. Ces deux articles stipulent respectivement qu'il «est considéré comme coupable de crime de traîtrise et condamné à la perpétuité tout Algérien qui fait fuiter des informations et des documents secrets des services de sécurité, et.ou

de la Défense nationale et/ou de l'économie nationale à travers les réseaux sociaux au service d'État étranger ou/un de ses complices».

Par ailleurs, sur les 17 propositions de députés qui ont été retenues, 15 ont fait l'objet de formulations consensuelles entre leurs auteurs et les membres de ladite commission des affaires juridiques, dont le plus important est l'article 149 bis 24. Une disposition qui étend les cas nécessitant la légitime défense et permet ainsi «aux policiers d'user de leur arme les dispensant de la responsabilité pénale». Par ailleurs, 7 autres propositions d'amendements ont été rejetées au motif que leur contenu est pris en compte par d'autres dispositions de ce projet ou d'autres textes de loi ou relevant de textes d'application.

La commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN a également introduit un amendement de pure forme sur l'article 87 bis 13 instituant la liste nationale des personnes et entités terroristes. Cet article stipule que «sont inscrites sur cette liste des personnes et des entités dont les activités tombent, entre autres, sous le coup des dispositions de l'article 87 bis du Code pénal».

Enfin, 43 propositions d'amendements ont été tout simplement retirées par leurs auteurs qui ont été convaincus par les arguments présentés par les membres de la commission de l'Assemblée. Parmi les propositions d'amendements retirés par leurs auteurs, ceux concernant justement l'article 149 bis 24.

Mohamed kebci

Code pénal : la majorité parlementaire approuve des dispositions préoccupantes

Maghreb Émergent (www.maghrebemergent.net) – 27/02/2024

Les députés de l'Assemblée populaire nationale ont adopté, mardi, à la majorité le projet de loi portant amendement du code pénal. Certaines dispositions qui ont soulevé des préoccupations ont été maintenues.

En préparation depuis trois ans, le texte devant complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, a été soumis au vote, hier. Les parlementaires l'ont approuvé à la majorité, à l'exception des députés du MSP qui se sont abstenus.

Le texte n'a pas fait l'objet de réel débat que ça soit à l'intérieur ou en dehors de l'APN, à l'exception de certains avocats qui ont exprimé des réserves quant à quelques articles. Malgré quelques propositions d'amendements soulevés par des députés, il n'y a pas eu de retrait ou de modifications significatives sur les articles jugés dangereux comme c'est le cas de l'article 163 bis 24 relatif à la protection des forces de l'ordre pendant l'exercice de leur fonction. Cet article considère le recours à la force et l'usage des armes "justifiés pour mettre un terme à un crime en cas de légitime défense". Il a été approuvé à la suite d'un consensus.

Le texte apporte de nouveaux articles formulés de manière vague et prévoyant des peines sévères. Il introduit notamment un article inquiétant relatif à la "haute trahison" qui prévoit la prison à la perpétuité à l'encontre de quiconque "transmet des informations ou des documents classés secrets", relevant de "la sûreté nationale, de l'armée et de l'économie nationale via les réseaux sociaux, au profit d'un État ou d'un agent agissant pour un autre État" (Article 63). Il introduit aussi

un article relatif à l'entrave à l'investissement prévoyant une peine pouvant aller jusqu'à 12 ans de prison, sans apporter de définitions claires de ces actes.

Le texte criminalise certains actes comme la profération d'injures et d'insultes dans l'espace public. Ajouté la veille du vote, cet article prévoit une peine de six mois de prison et une amande atteignant 100 000 dinars. Parmi les autres actes criminalisés, le cas d'injures et la diffamation envers les symboles de la révolution nationale avec des peines pouvant atteindre cinq and de prison.

Outre le durcissement des peines relatives au charlatanisme et à l'agression sexuelle sur mineur, le texte prévoit d'augmenter à vingt ans la peine prévue dans l'article 175 relatif la sortie du territoire national d'une manière illégale. Le texte modifie également les articles relatifs à la protection des enseignants et des imams. Concernant ces dernier, l'exigence que "les violences doivent être commises à l'intérieur de la mosquée" a été supprimée.

Malgré la mention du respect des conventions internationales ratifiées par l'Algérie, les dispositions du texte semblent négliger les recommandations émises par les organisations de défense des droits de l'homme et les Nations Unies. Cela est particulièrement évident dans l'article 87 bis relatif au "terrorisme", par lequel sont poursuivis de nombreux détenus d'opinion. De plus, d'autres articles liés à l'atteinte à la sûreté, l'intégrité et l'intérêt de l'État n'ont pas été révisés conformément aux suggestions des Rapporteurs spéciaux, tels qu'exprimées lors de leurs visites en Algérie.

Affaire Noureddine Tounsi : le parquet réclame cinq ans de prison ferme

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 06/02/2024

Noureddine Tounsi, lanceur d'alerte et ancien détenu d'opinion

Noureddine Tounsi, lanceur d'alerte et ancien détenu d'opinion, a comparu devant la cour d'Alger.

Le parquet a requis contre lui une peine de 5 ans de prison ferme et une amende pour *"atteinte à l'unité nationale et à la sécurité nationale*". En première instance, M. Tounsi avait été condamné à 2 ans ferme par le tribunal de Bir Mourad Raïs. Le jugement a été mis en délibéré au 6 mars.

Cette nouvelle condamnation pointe des irrégularités juridiques selon les avocats de M. Tounsi. Ce dernier a déjà été jugé et condamné en 2021 pour ces mêmes faits, écopant alors d'un an de prison. Un "*doublement de peine*" dénoncé comme tel. Par ailleurs, une semaine après sa première condamnation en novembre 2023, le juge a modifié discrètement celle-ci via un *"jugement correctif*".

La défense de M. Tounsi souligne également d'autres dysfonctionnements dans cette affaire. L'accusé principal, Samir Lounes, aurait quitté la prison en décembre 2023, malgré une condamnation similaire. Surtout, le réexamen en appel du jugement initial de M. Tounsi aurait été reporté à plusieurs reprises sans que ses demandes de remise en liberté ne soient examinées.

M. Tounsi, ancien cadre de l'entreprise portuaire d'Oran, s'est fait connaître en 2018 après avoir révélé, une affaire d'importation de 701 kilos de cocaïne. Depuis, ce lanceur d'alerte dénonce ce qu'il considère comme un harcèlement de la justice à son encontre. En 2023 et 2024, son état de santé en prison s'est dégradé, le conduisant à observer plusieurs grèves de la faim.

Sophie K.

Une conférence sur la justice transitionnelle empêchée à Alger

Radio M (www.radio-m.net) - 29/02/2024

Ce jeudi 29 février, une conférence sur la justice transitionnelle organisée par SOS Disparus à Alger n'a pu se tenir, face au large déploiement policier autour local associatif. "Apparemment la justice transitionnelle en Algérie dérange !", dénonce l'ONG dans un communiqué.

Dès le matin, de nombreux policiers en civil et voitures banalisées ont encerclé l'immeuble, bloquant totalement l'accès. Les familles de disparus attendant de participer à l'événement, ainsi que les intervenants prévus, se sont vu interdire l'approche des locaux.

"Les membres et le personnel de SOS Disparus qui avaient pu atteindre le siège ont été sommés de quitter les lieux et de fermer le bureau", rapporte l'association. Même l'avocate présente pour assister la conférence s'est vu contrainte au départ, non sans avoir subi au préalable des intimidations.

Pour SOS Disparus, ce déploiement policier "massif et inadapté" ne vise qu'à empêcher la libre discussion autour d'un enjeu jugé manifestement sensible par le pouvoir : celui de la justice transitionnelle pour les victimes de la "sale guerre" des années 1990 en Algérie.

Cet événement avorté pose une nouvelle fois la question de l'ouverture des autorités algériennes face aux revendications des familles de disparus durant les années noires. Et démontre la persistance de lignes rouges certaines sur les droits de la défense de la mémoire.

Alger: Interdiction d'une conférence sur "la justice transitionnelle en Algérie"

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 06/02/2024

Ce jeudi 29 février, une conférence sur la justice transitionnelle en Algérie, devait voir lieu dans les locaux de l'association SOS Disparus Algérie à Alger. Cependant, l'événement a été empêché par un important déploiement policier jugé "*massif et inadapté*" par l'ONG.

Dès le matin, l'immeuble qui devait accueillir la conférence ainsi que tout le quartier ont été encerclés par de nombreux agents en civil et des véhicules banalisés aux vitres teintées. Selon SOS Disparus, toutes les personnes qui devaient participer à cet événement - familles de disparus, intervenants - se sont vu interdire l'accès à l'immeuble. Même les membres et le personnel de l'association déjà présents au bureau ont été forcés de quitter les lieux.

L'avocate de l'association, refusant dans un premier temps de quitter le bureau, a fait l'objet de mauvais traitements. Sa carte professionnelle a été photographiée avant qu'elle ne se résigne, malgré elle, à quitter les lieux après avoir cédé aux pressions.

Selon nos sources, des militants venus de loin ont été invités à quitter les lieux. L'ex détenu d'opinion Sadek Louail, récemment marié avec l'ex détenue d'opinion Moufida Kharchi a été arrêté et relâché après plusieurs heures passées au commissariat du Cavignac.

La police a invoqué une décision "*exceptionnelle*" sans rapport avec le thème de la conférence, indique une source.

Pour rappel, plusieurs avocats devaient participer à l'événement, dont Me Adnane Bouchaib, Noureddine Ahmine, Zakaria Benlahrech, Abdelghani Badi et Nabila Smail, ainsi que la Présidente de l'association "Djazairouna" des victimes du terrorisme de la région de la Mitidja, Mme Cherifa

Kheddar, et la Présidente du Collectif des familles de disparu (e)s (CFDA), de SOS Disparus et de la Fédération Euro- méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED), Mme Nassera Dutour.

Les victimes des années 90, luttent depuis plusieurs années pour la vérité et la justice. Conscientes qu'un même système présumé coupable de crime contre l'humanité ne souhaiterait jamais établir des vérités sur les crimes du passé, les familles de victimes et les ONG de défense des droits de l'Homme travaillent pour un processus de justice transitionnelle qui couvrira l'éventail complet des divers processus et mécanismes qui seront mis en œuvre par la société algérienne pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans les années 90, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation.

En tant qu'étape vers la réconciliation et la prévention de nouvelles violations, la justice transitionnelle vise à apporter une reconnaissance aux victimes, à renforcer la confiance des individus dans les institutions de l'État, à renforcer le respect des droits de l'homme et à promouvoir l'état de droit.

Il a été démontré à maintes reprises que les processus de justice transitionnelle peuvent contribuer à régler les griefs et combler les divisions. À cette fin, ces processus doivent être adaptés au contexte, être pilotés par les pays et être centrés sur les besoins des victimes. Ils peuvent alors relier, autonomiser et transformer les sociétés, et contribuer ainsi à l'établissement d'une paix durable.

Sophie K.

L’arbitraire ordinaire sous le règne de Tebboune

Le matin d’Algérie (www.lematindalgerie.com.com) – 29/02/2024

Le règne de Tebboune aura été marqué par l’arbitraire généralisé, l’enfumage médiatique permanent, la paralysie économique et politique.

Répression, harcèlement judiciaire, censure, intimidation,… tout est bon pour faire taire la dissidence populaire. Djamel Ikni, ex-détenu d’opinion a été condamné ce 29 février, par le tribunal de Béjaïa à une année de prison ferme.

Le parquet près le tribunal de Béjaia avait requis, le 22 février dernier trois ans de prison ferme à l’encontre de l’ex-détenu d’opinion, Djamel Ikni, informe le Comité national pour la libération des détenus (Cnld).

L’ex-détenu d’opinion, Sadek Louail, a été arrêté le 29 février 2024, aux environs de 14 heures, devant le siège de l’association SOS Disparus, dans lequel il devait assister à une conférence sur la justice transitionnelle avec des avocats et des spécialistes. La rencontre a été interdite par les autorités. Les présents ont été dispersé manu militari par les forces de sécurité qui ont envahi le siège de SOS disparus.

Sadek Louail a été conduit au commissariat de Cavigniac, où il a été entendu sur PV avant qu’il soit relâché.

Il est à rappeler qu’ils se sont mariés le 22 février dernier, alors que les deux étaient cités dans le même dossier et ils avaient passé plus de 16 mois de détention provisoire avaient qu’ils soient acquittés. Ce couple a également préparé le bac en prison et l’a obtenu.

L’activiste Rafik Amzal est convoqué pour le 03 mars 2024, à comparaître devant le tribunal de Béjaïa. Il a été relâché le jeudi, 30 novembre 2023, après avoir été entendu par la police de lutte contre la cybercriminalité près de la sûreté de Béjaïa.

Il a été interrogé sur ses publications Facebook. Il est également harcelé par les convocations de la police et il a vu son passeport confisqué, ajoute le Cnld.

Quant au procès en appel de Chames Eldine Brahim Laalami et de Saïd Mohamed Riahi, il est programmé pour le 14 mars 2024, devant le tribunal criminel de deuxième instance près la cour d'Ain Témouchent.

Le pays est tenu d'une main de fer par les différents services de sécurité appuyés par une justice aux ordres. Près de 260 détenus d'opinion croupissent dans les prisons.

Yacine K./Cnld

Informations supplémentaires

- **Site internet du CFDA**
- **Précédentes revues de presse et newsletters**